VOL. XVIII.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE
PAR LUDGER DUVERNAY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE paraît DEUX fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et TROIS fois lorsque les circonstances le nécessitent.
Le prix de l'Abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, outre un sol. No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. ☞ Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis un mois avant leur date échue.
Toutes les lettres, correspondances, &c., doivent être adressées, franc de port, à LUDGER DUVERNAY, au bureau du Journal, rue St. Vincent, N°. 13.

N°. 16.

MONTREAL, BAS-CANADA
LUNDI SOIR 11 OCTOBRE 1847.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante.
Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.
Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions subséquentes.
. Les Avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.
On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

F. SEEBOLD,

Pianiste et Maître de Chant et de Composition,

ETANT récemment de retour de VIENNE, où il a complété ses études sous les célèbres compositeurs, CHARLES CZERNY et W. A MOZART, fils, donnera une partie de son temps à l'enseignement des arts susdits, et se chargera d'un certain nombre d'élèves, il enseignera dans des classes de chants et formera des Bandes de Musique. On connaîtra ses conditions, en s'adressant aux magasins de Musique de M. HERBERT ou de M. MEAD, rue Notre Dame.
20 sept—1s.

Manquant,

DEBARQUE'ES d'à bord du Steamboat *Queen*, le 16 août dernier TROIS BOITES contenant des Instruments de Chimistes, &c. pour le département des Mines, les dites boîtes à l'adresse de "J JONES."
Ceux qui en donneront quelques renseignements, obligeront
JOHN TORRANCE, & CIE.
Montréal, 20 sept.

PERDUE, jeudi, le 23 du courant, une PETITE CHIENNE BLANCHE qui répond au nom de *Dianne*. La personne qui la rapportera au No. 130½ Rue Notre-Dame, recevra une généreuse récompense.
27 sept. G. BERNABÉ.

MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un Pensionnat pour les jeunes Demoiselles, sur la grande rue du faubourg Québec, vis-à-vis l'église de Molson. L'anglais, le français, la musique, la peinture, le dessin et les ouvrages à l'aiguille sont enseignés. Pour les conditions, s'adresser à Mademoiselle GIROUARD—16 sept.

PERDU Hier, en cette ville, à partir de la rue St. Sacrement jusqu'à la rue des Commissaires par la rue St. Paul et St. Joseph, la somme de $25 en billets de la Banque du Peuple. Quiconque l'a trouvé et qui la remettra à PIERRE ROBILLARD de St. Sulpice ou au Bureau de la Minerve sera récompensé.—16 sept.

AVIS.

UNE PERSONNE capable d'enseigner le Français, l'Anglais et l'Allemand grammaticalement, désire trouver quelques écoliers pour l'une ou l'autre des dites langues.—S'adresser au No. 41 rue St. Louis.—12 août.

UNE FEMME qui jouit d'une excellente santé, veuve depuis quelques jours, désirerait se placer comme NOURRICE dans une maison, ou prendre chez elle un nourrisson.—12 ao. g

UNE Personne qui a de l'expérience dans le commerce désirerait se placer comme COMMIS, (*Salesman*) dans un Magasin en Gros ou en Détail. S'adresser au Bureau de la Minerve.
24 mai.

Aux Marchands Canadiens.

MOULIN DU COMMERCE DE MONTREAL.

LE Soussigné informe respectueusement les Marchands Canadiens qu'il a fait de grandes améliorations aux moulins qu'il possède dans la rue Ste. Monique, faubourg St. Antoine, et qu'ils sont conduits par des gens expérimentés. Il est maintenant prêt à faire RÔTIR le CAFE' et à le faire MOUDRE AINSI QUE TOUTE SORTE D'EPICES en toute quantité avec promptitude.
Comme le Soussigné ne commerce pas lui-même sur le Café ou sur les Epices, son établissement sera exclusivement dévoué aux pratiques qui voudront bien l'encourager.

CONDITIONS :

Il fera rôtir le Café à raison de 5s par 100lb.
Le Poivre ou autres Epices seront moulus et tamisés pour ¼d. par lb.
Et enveloppés et empaquetés dans des boites par ¼ de lb pour 2d par lb.
Un décompte de 20 par cent sera fait sur les comptes payés au comptant pour le café, et de 10 par cent sur les épices.
DAVID VASS,
2 sept. Propriétaire.
N. B.—"Le Moulin du Commerce de Montréal" est maintenant en opération, le café à rôtir qui sera envoyé le matin sera renvoyé dans l'après-midi, sans frais pour le transport. Aussitôt que les autres améliorations qui sont en contemplation seront terminées, une autre déduction sera faite pour rôtir le café.
Les commandes laissées au No. 204, rue Notre Dame, seront exécutées immédiatement.

Porcelaine, Verrerie et Faïence.

SE débarquent et en magasin :—
500 paniers et boucauts Faïence,
200 boucauts Verres de Silex
50 caisses longues Pipes Allemandes.
A vendre, en Gros ou en Détail, à des prix très réduits.
—AUSSI—
Un grand assortiment de Services dorés et unis, à Dîner, Dessert, à Toilette à Thé, à Déjeuner, avec un riche assortiment de Verres coupés, Pots à Confiture, Verres à Soda, Vases pour bains de pieds, dito à filtrer l'eau, &c.
ROBERT ANDERSON,
171, rue St. Paul.
26 août, 1847.

Dissolution de Société.

LA Société de A. D. SAUVAGEAU & CIE. ayant été dissoute du consentement mutuel le 8 du courant, par acte passé par J. BELLE, Ecr., Notaire, toutes personnes endettées envers la dite société sont priées de payer au soussigné qui demeure seul chargé des affaires.
T. DUFORT.
Montréal, 19 juillet 1847.

AVIS.

AVIS.

LA Société qui a existé entre ANTOINE MARION et MOISE PARISEAU a été dissoute de consentement mutuel. Le dit Antoine Marion est autorisé à retirer les crédits, et les débiteurs sont requis de venir payer immédiatement, sinon, ils seront poursuivis.
ANTOINE MARION.
Montréal, 28 juin 1847.

UNE PERSONNE de 30 à 40 ans, entendue et capable de veiller aux soins d'un ménage, trouverait de l'emploi dans une famille qui réside à la Campagne. S'adresser par lettre franche de port, au Bureau de la *Minerve*.—13 mai.

VOITURES.

LE Soussigné avertit le public qu'il continue seul les affaires et qu'il a maintenant à vendre, à son établissement, coin des rues St. Laurent et Dorchester, un bon nombre de VOITURES de toute sorte, telles que VOITURES à QUATRE ROUES, et VOITURES d'hiver, dont il pourra disposer à des prix très réduits. Il fera aussi, sous le plus court délai, et avec les meilleurs matériaux, des raccommodages de voiture en tout genre.
LOUIS JOSEPH GAUTHIER.
26 août—tm.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 4 Septembre, 1847.

LE Circuit triangulaire de Terres de la Couronne formé par les lignes Seigneuriales de De Ramsay et St. Hyacinthe, et la ligne nord du Township de Milton, et appelé l'Augmentation de Milton, ayant été subdivisé en trois Lots—
Avis Public est par le présent donné, que ce même Circuit de Terre sera offert en Vente par l'Agent Local, SAMUEL WOOD, Ecuyer, en son Bureau à Farnham, à commencer MERCREDI, le VINGTIEME OCTOBRE prochain, aux prix de départ de Sept Chelins et demi l'Acre.

CONDITIONS DE VENTE.

1ère—Les Lots seront pris d'après le contenu d'Acres spécifié dans les Documents Publics, sans garantie de juste quantité.
2me—Il ne sera reçu aucune partie du prix d'achat à-compte, mais la totalité du prix sera payable au moment de la vente en Argent ou en *Scrip*.
3me—Aussitôt le payement fait, l'acheteur recevra une quittance qui lui donnera le droit de prendre possession de suite de la terre acquise, et il sera pris des mesures pour lui émaner ses Patentes sans délai.
Lot A, (triangulaire) situé au côté nord du chemin de Drummondville, cinquante-deux Acres.
Lot B, au côté sud du même chemin cent Acres
Lot C. (le reste) aussi au sud de do. cent Acres.
☞Une insertion par semaine en Français jusqu'au jour de la vente, dans la *Minerve* et l'*Aurore des Canadas*.

AVIS.

ON A BESOIN à St. Antoine de Chambly, d'un Instituteur qualifié pour tenir l'Ecole du village, et d'une Institutrice, aussi dûment qualifiée. S'adresser à Messire MICHEL CUSSON, Curé du lieu et Président de la Corporation.
Par ordre
V. GLADU, Sec. Trés.
22 juil.

Cidre en Bouteille.

LE Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE en BOUTEILLES de la meilleure qualité.
FD. MERCIER.
Hotel Québec, août 1847.

MME. Veuve MICHEL SENDERS, fait défense d'avancer en son nom à qui que ce soit, sans un ordre écrit de sa main—6 sept.

On Demande

IMMEDIATEMENT pour la paroisse de St. PHILIPPE, UN INSTITUTEUR qualifié pour une Ecole Modèle, et TROIS autres INSTITUTEURS pour des Ecoles primaires. S'adresser à M. Proulx, curé du lieu, ou à M. Béroux Secrétaire.—19 août.

On Demande

IMMEDIATEMENT à St. Constant, UN INSTITUTEUR capable de tenir une Ecole-Modèle. S'adresser aux Commissaires ou au Curé du lieu.—18 août.

On Demande

IMMEDIATEMENT pour la paroisse de St. Jérôme, (Comté de Terrebonne) plusieurs INSTITUTEURS et INSTITUTRICES, pour les Ecoles. Les personnes qui pourraient enseigner les deux langues seraient préférées. S'adresser aux Commissaires d'Ecole ou au Soussigné.
L T. AUGER,
30 sept. Secrétaire Trésorier.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ETABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ere Année.
Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise.
Arithmétique.
Histoire Sainte et cours religieux.
Premières notions de Géographie.
Histoire ancienne. (en anglaise)

2me Année.
Syntaxe des deux langues.
Histoire du Canada.
Arithmétique et premières notions d'Algèbre de Géométrie et du dessin linéaire.
Géographie.
Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.
Style épistolaire et composition dans les deux langues.
Histoire Romaine, (en Anglais)
Tenue des livres.

3me Année.
Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.)
Algèbre et Géométrie.
Rhétorique.
Etude de la Constitution du Pays.
Histoire de France par la méthode analytique.
Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes.
Composition et discours en anglais et en français.

4me Année.
Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.
Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.
Astronomie.
Compositions Anglaises et Françaises.

5me Année.
Logique, Métaphysique, Morale.
Architecture et économie politique.
Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui, ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement, chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports ; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture ; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle de prix précédera les vacances.
La rentrée des élèves est fixée au 8 Septembre prochain.

CONDITIONS :

Enseignement et logement $12 par an, payable d'avance.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement.
REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur.
REV. F. L. LAHAYE, Sous Directeur.
M. E. CHAMPAGNEUR, M. N.
M. A. FAVARD, } Catéchistes prof.
M. L. CHRETIEN, }
M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.
19 août.

DR. REGNAULT,
A L'ENTRE'E DE LA RUE
SANGUIGET—mai.

PROSPECTUS.

Compagnie pour fournir du Pain à bon marché.

L'ETABLISSEMENT d'une BOULANGERIE, dans Montréal, semblable à celles qui existent dans les grandes villes de la Grande Bretagne, pour fournir au pauvre du PAIN d'une bonne qualité au plus bas prix possible, est désiré depuis longtemps du public.
Les intéressés dans la COMPAGNIE pour FOURNIR du PAIN à BON MARCHE, se proposent de remplir cet objet en épargnant la dépense de délivrer le pain à domicile, et les pertes occasionnées par les mauvaises dettes.
C'est un fait notoire que les boulangers sont forcés de charger à un prix beaucoup plus élevé que l'achat de la fleur l'exigerait, pour couvrir leurs pertes, et comme les pauvres sont les grands consommateurs, ils sont ceux qui en souffrent.
La Compagnie pour fournir le pain à bon marché, a intention de vendre le Pain DEUX SOUS de moins par pain que les Boulangers le vendent à leurs différents dépôts.
A partir du premier d'Octobre, on pourra en fournir aux sections suivantes de la ville :—
La Compagnie du pain à bas prix, rue St. Laurent, coin du marché.
Magasin, No. 29, Grande rue du faubourg Québec.
Magasin, coin des rues Durham et Dorchester, faubourg Québec (près de l'église Wesleyenne)
Magasin, coin des rues Bonaventure et de l'Inspecteur.
Magasin, coin des rues Hermine et Juré, faubourg St. Laurent.
Magasin, coin des rues St. George et Lagauchetière, faubourg St. Laurent.
Ceux qui tiennent magasin seront servis par la compagnie suivant les taux ordinaires.
4 oct.

Perdu,

EN débarquant du (*John Munn*), mardi matin, un grand SAC DE VOYAGE en Tapis non fermé à Clé, et contenant des Hardes d'Hommes et de femme ainsi que des papiers concernant l'ARPENTAGE, de plus un Manteau de femme en Drap couleur de vin Carreauté Vert. Ceux qui retrouveront les dits articles voudront bien les rapporter à l'Hôtel de Québec, et ils seront récompensés.—30 sept.

PERDUE.—En cette ville, Vendredi soir ou Samedi matin derniers, la somme de £7 en billets de banque, dans un mouchoir de malmolle ; parmis lesquels billets il s'en trouvent de $5, de $4, de $2 et un d'une piastre. Quiconque rapportera le tout au bureau de la Minerve, sera généreusement récompensé.—4 oct.

PERDUE—En cette ville, sur la rue des Commissaires, allant au marché, une BOURSE de Soie brune avec des brillants en acier avec $6 en trois billets de $2. Celui qui la rapportera à M. Jos. R. Giroux, rue St. Gabrielle, sera généreusement récompensé—4 oct.

Savon à Barbe d'Amende,
EN GROS ET EN DETAIL.

LES Soussignés ont été nommés agents par MM. GALE & CIE., pour la vente de ce SAVON supérieur qui a obtenu une célébrité méritée, parcequ'il produit immédiatement, avec toute sorte d'eau froide, une excellente et copieuse écume, épaisse et crémante, qui ne sèche pas sur le visage et qui n'irrite pas la peau la plus tendre. C'est un article désirable qui n'a pas encore été produit par aucune manufacture.
M. PARKER & CIE.
Chimistes des familles,
109, rue Notre Dame.
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.
Aussi une variété de brosses à cheveux, à dents, à ongle à barbe, éponges, etc.
☞Tous les articles vendus à ce magasin sont garantis de première qualité.
27 sept. 1847.—a

A. Desmarais,
Notaire, Rue Saint Vincent.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou *scrip*, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées.
Montréal, 27 sept,

AVIS est par le présent donné qu'aussitôt que la loi le permettra, je me propose de demander à la Corporation la permission d'ériger sur mes propriétés du coin des rues William et St. Thomas un ENGIN à vapeur et autres appareils pour la rectification des spiritueux.
J. BRODIE.
Montréal, 27 sept.

UNE femme de bonne famille qui pourrait fournir des recommandations désire se placer dans une famille comme NOURRICE.—S'adresser chez Mme TRUDEAU, rue St. Vincent.—20 sept.—g.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Cour du Banc de la Reine.

Vendredi, le Premier jour d'Octobre mil huit cent quarante-sept.

PRESENTS :
L'Honorable Juge en Chef ROLLAND.
" Mr. le Juge GALE.
" Mr. le Juge DAY.
" Mr. le Juge SMITH.

N° 767.

GEORGE BURTON HAMILTON, ci-devant de Londres dans le Comté de Middlesex, et maintenant de Chelmsford, dans le Comté d'Essex en Angleterre, *Clerc, Clerk* ; et WILLIAM HENRY KING, de Londres susdit, Ecuier, Exécuteurs survivants, des Testaments et Ordonnances, et Légataires Universels Fiduciaires de feu Napier Christie Burton, en son vivant de Londres susdit, Général dans l'armée de Sa Majesté,
Demandeurs.
vs.
ANDREW BRAND, Commerçant, de l'Isle aux Noix, dans le Comté d'Huntingdon, dans le District de Montréal,
Défendeur.

LA COUR ordonne sur la motion de Messieurs MEREDITH, BETHUNE et DUNKIN, avocats des Demandeurs, qu'en autant qu'il appert par le retour d'un Huissier de cette cour, écrit sur le Bref de sommation, émané en cette cause que le Défendeur a laissé son Domicile en cette Province, et ne peut être trouvé dans ce District de Montréal, que le dit Défendeur, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle de cette Cité de Montréal appelé le "*Montreal Gazette*" et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle de cette Cité de Montréal appelé "*La Minerve*" soit notifié de comparaître et de répondre à la demande des Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans la période susdite, seront les dits Demandeurs permis de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.
De par la Cour,
MONK, COFFIN & PAPINEAU,
7 oct. P. B. R.

Mélanges Littéraires.

UN MARIAGE BIBLIOGRAPHIQUE.

VI.

Un bibliomane par amour.

(*Suite et fin.*)

CEPENDANT, après le café, une partie de *bourre*, jeu traditionnel à Die, avait été proposée et accepptée au-sitôt.

Cette combinaison laissait Me Barthélemy sans partner pour lutter avec lui aux échecs. Il allait réclamer, lorsqu'il avisa le fils de M. Denys qui s'était retranché dans l'embrasure d'une fenêtre d'où, les yeux attachés sur Catherine, il se perdait dans une contemplation silencieuse.

La jeune fille rougissait sous ce regard pénétrant qu'elle ne voyait pas, mais qu'elle sentait attaché sur elle : elle n'osait pas répondre à ce langage muet ; mais elle restait heureuse, et, par contenance, en attendant que la bourre fût organisée, elle s'amusait à lutiner le bon M. Denys.

Le bibliomane se dirigea vers le jeune amoureux avec un sourire malin.

Un coup d'œil de Catherine avertit le fils du docteur.

Henry avait compris

Prévenant aussitôt le vieillard, il marcha à sa rencontre et lui proposa de faire sa partie d'échecs.

Me Barthélemy le regarda d'un air narquois.

—Ah ! fit-il, vous connaissez les échecs ! Est-ce à Grenoble que vous avez étudié ce noble jeu ?

—Oui, Monsieur, et en cela j'ai suivi le conseil que vous m'avez donné plusieurs fois.

—Et vous avez bien fait. Les échecs apprennent à réfléchir, et vous en avez, je crois, besoin.

Le jeune homme ne répondit pas à ce sarcasme par trop brutal, mais s'approchant de la table, il se mit en devoir de disposer ses pièces.

Me Barthélemy en fit autant de son côté.

—Voyons, dit-il, avant de commencer, que faut-il vous rendre ?

Henry répondit aussitôt avec la plus grande déférence :

—J'allais vous adresser la même question.

Le vieillard leva sur lui des yeux étonnés.

—Oui-da ! dit-il, eh bien ! nous allons voir ! jouons.

Le parti commença.

Me Barthélemy combinait longuement et lentement ses coups ; le jeune homme, au contraire, réfléchissait peu ; on eût dit qu'il plaçait ses pièces comme un hasard.—Cette manière amena d'abord un sourire de pitié sur les lèvres du bibliomane : mais à mesure que la partie s'avançait son front se plissait, l'inquiétude se peignait sur ses traits.

Au bout d'une dizaine de coups, le jeune homme s'écria :

—Echec et mat.

Le bibliomane tressaillit et se pencha sur le damier comme pour se convaincre de son malheur.

Mais Henry avait dit vrai

Le roi noir, tenu en échec par la reine blanche, secondée de son fou, ne pouvait être recouru utilement par aucun de ses nombreux serviteurs, ni trouver une retraite, même momentanée, sur aucune des cases de son royaume.

Il lui fallait se rendre, sans même pouvoir continuer la lutte et illustrer sa défaite.

Quand cette triste conviction se fut assise dans l'esprit du bibliomane, il resta un moment atterré. Une réflexion cependant vint bientôt lui rendre tout son courage.

—C'est par hasard, pensa-t-il.

Dissimulant alors le dépit qu'il ne pouvait, toutefois, s'empêcher d'éprouver, il se contenta d'ajouter, à haute voix :

—Ma revanche !

La partie recommença.

Pour lui qui se croyait de première force aux échecs, il se regardait comme perdu d'honneur s'il était battu une deuxième fois ; aussi redoubla-t-il d'attention. Tout entier à son jeu, il n'entendait pas les rires bruyants des joueurs de *bourre* et encore moins s'aperçut-il du regard d'intelligence qu'échangèrent les deux amants.

Mais cette fois, soit calcul de la part du jeune homme soit habileté chez le vieillard, celui-ci fût vainqueur à son tour. Sa gaîté lui revint aussitôt, et il signala son triomphe par une bruyante exclamation.

—Ah ! enfin !...et bien ! je vous dirai, mon garçon, que, sans vous en douter, vous êtes de première force. Qui a été votre professeur ?

—C'est M. Lancelot, un ami de de M. Valbonnays.

—M. Lancelot ! M. de Valbonnays ! vous les connaissez donc ?

—Oui, j'ai même travaillé quelque temps avec eux.

Le bibliomane ne peut retenir une exclamation de surprise.

—Travaillé avec eux ! répéta t-il.

Mais une réflexion s'offrit tout à coup à son esprit.

—Ah ! oui, dit-il, vous leur avez servi de copiste.

Et comme le jeune homme fit un mouvement à ce mot, il ajouta, en guise de correctif :

—De secrétaire, veux-je dire. Du reste, la position est honorable ; ce sont deux savants de premier ordre, que j'ai eu l'honneur de recevoir chez moi.

—Oui, Monsieur, et ils m'ont parlé plusieurs fois de vous. Ils vous gardent un souvenir de profonde estime.

Me Barthélemy était comme tous les antiquaires présents, passés et futurs, c'est-à-dire très sensible à la louange. Les sentiments que ces deux savants avaient conservés pour lui, prouvaient évidemment qu'ils lui avaient trouvé du mérite. Cette réflexion chatouilla doucement son amour propre, et c'est avec un ton presque bienveillant qu'il dit au jeune homme :

—Et quelle était la nature de vos travaux ?

—Nous avons fait de grandes recherches aux archives de la chambre des comptes.

Ce *nous* fit sourire dédaigneusement Me Barthélemy.

Henry continua :

—Pour ce qui me regarde personnellement, j'ai découvert un document de plus haut intérêt pour l'histoire de Die.

A ces mots, le bibliomane tendit l'oreille. Il se pencha avidement vers son interlocuteur et lui dit avec vivacité :

—Qu'est-ce que c'est ?

—Vous connaissez les dissensions qui s'élevèrent à Die, en 1193, entre l'évêque et les citoyens. Eh bien ! j'ai découvert, dans une collection particulière, une protestation des habitants de Die contre les statuts du concile de Vienne, qui s'attribuait le droit de terminer ces différends.—Ce document est précieux pour l'*onomatologie*, parce qu'il contient les noms de tous les habitants de Die, à cette époque reculée ; puis il nous apprend qu'un concile provincial a été tenu à Vienne, en 1193, et vous savez, Monsieur, qu'aucun hagiographe n'en a parlé.

Ce discours fit oublier au bibliomane le nom et l'âge de son interlocuteur. Il ne remarqua même pas que le jeune homme se servait des termes de la science et qu'il savait apprécier toute la portée historique d'un document. Il ne vit, lui, qu'une chose, et il l'exprima par cette double exclamation :

—Je ne le connais pas ! je ne l'ai pas !...

—Moi, Monsieur, je suis plus heureux, car je le possède.

Me Barthélemy ouvrit de grands yeux ; et le jeune homme ajouta, comme pour lui porter le dernier coup :

Et c'est l'original.

A ces mots, le bibliomane se gratta l'oreille. C'était chez lui le signe d'une grave préoccupation.

Pendant ce temps, Henry jetait un long regard sur Catherine. Inattentive à son jeu, la jeune fille était d'une pâleur extrême, et, d'une main tremblante, elle se pressait la poitrine, comme pour comprimer les battement de son cœur.

Rien ne lui était échappé de la conversation de son père et de Henry ; l'aplomb du jeune homme, l'érudition dont il faisait preuve, le ton affectueux dont lui parlait le bibliomane, tout concourait à dissiper les dernières craintes qu'elle nourrissait encore avant la partie d'échecs. Il est vrai que, pendant le dîner, un incident aussi grave qu'imprévu était venu redoubler son inquiétude mais Henry ne lui a-t-il pas dit de se rassurer et qu'il réparerait tout ?

Maintenant l'espoir renait dans son cœur, l'avenir lui sourit, si elle est émue, c'est de voir s'avancer la péripétie de ce drame intime.

Cependant le vieillard se tint bientôt de sa profonde méditation. Il y avait des câlineries perfides et d'éloquentes prières dans son accent, lorsque, se penchant vers Henry :

—Dites-moi, mon garçon, vous ne faites rien de cela, vous devriez me le donner ; je vous offre en échange quelques romans, tels que ceux de... Mlle Lhéritier.

Henry prit un air sérieux.

—Je suis fâché d'être forcé de vous refuser, mais il déparerait ma collection Dioise.

—Votre collection Dioise !!..

—Oui, Monsieur ; dans la société de MM. Lancelot et Valbonnays, j'ai pris le goût des recherches historiques. J'ai ramassé beaucoup de documents sur Die, et j'espère en augmenter peu à peu le nombre.

Si un amour-propre excessif est inséparable de cette variété de l'espèce humaine que nous appelons bibliomane, la jalousie est aussi un de ses travers. Néanmoins Me Barthélemy sut dissimuler son trouble.

—Et qu'avez-vous, reprit-il d'un ton dégagé ?

—En livres, ou en manuscrits ?

—En livres d'abord. Sur l'académie protestante de Die, par exemple.

—Outre mes manuscrits sur cette académie ignorée, j'ai, en imprimés : *le Birrim* de Crégut ; *le Mercure réformé*, par Jacob d'Horel, qui est, vous le savez, le pseudonyme du P. Isnar ! ; *Marseille sans miracles*, et l'*Apologie en faveur des mariages*, deux livres rarissimes, sortis des presses d'Ezéchiel Benott, imprimeur de notre académie ; puis l'*Apologia necessaria*, de Crégut, imprimée à Amsterdam, en 1678 ; puis ..

Le bibliomane poussa un grand cri.

—Vous avez l'*Apologia* de Crégut ! Est-il possible ! Voilà vingt ans que je la cherche, sans l'avoir rencontrée.—je n'ai pu m'en procurer qu'un fragment de quelques pages ; venez, que je vous le montre.

Et, se levant avec empressement, il prit le bras de Henry, et l'entraîna dans sa bibliothèque.

Emporté par son enthousiasme bibliographique, Me Barthélemy négligea entièrement ses convives, et, lorsqu'ils se retirèrent, il n'entendit même pas leurs adieux.

M. Denys resta seul avec Catherine, qu'il se plaisait déjà à appeler sa fille.

—Cela marche bien, disait il. Je gage que ton père a complètement oublié le nom et l'âge de celui qui lui parle. Il est perdu dans le troisième ciel à cette heure.—Avant que l'aiguille ait accompli un autre tour du cadran, crois-moi, ton sort sera fixé

Catherine, en proie aux plus vives émotions, cacha sa tête dans ses mains.

Le docteur disait vrai en prétendant que Me Barthélemy ne se possédait pas de joie.

Penché sur sa grande table, l'heureux bibliomane étalait devant le jeune homme toutes ses richesses.

Les in-folio, les in-quarto et les livres de tous les formats, s'entassaient devant eux, avec une rapidité prodigieuse.

Le vieillard paraissait avoir trente ans de moins.

Après les livres, ce furent les médailles des évêques de Die et des comtes de Valentinois ; puis des sceaux ; enfin, chose inouïe, un méreau de l'abbaye de Valcroissant.

Vint ensuite le tour des chartres et des documents paléographiques.

C'était réellement un curieux spectacle de voir le bibliomane au milieu du désordre qui régnait, en ce moment, dans son cabinet.

Il pensait bien, vraiment, à remettre en place les objets divers qu'il sortait des cartons, des boîtes et des tiroirs !

L'œil en feu, la tête nue, il allait et venait avec la légèreté d'un jeune homme ; il montait sur son échelle, il bouleversait son sanctuaire, fier d'exhiber aux yeux d'un véritable connaisseur ces documents de tous les âges, bien plus précieux pour lui que l'or et les diaments du Mexique et du Pérou.

En ce moment, il était beau à voir, notre bibliomane ; avec son air inspiré, ses regards triomphants, on aurait pu le prendre pour le *Genius loci*.

Pour mettre le comble à l'admiration du jeune homme, il s'avança vers un pupitre et y prit un petit cahier soigneusement recouvert de parchemin.

—Voilà, dit-il, le plus beau de mes bijoux, le trésor de mes trésors, la prunelle de mes yeux. Vous allez me reprocher de ne pas l'avoir enveloppé dans la soie et le velours, et enfermé sous une triple serrure. C'est que, voyez-vous, j'aime à l'avoir toujours là, près de moi, à portée de ma main. Sa vue me réjouit l'âme. D'ailleurs, il ne court aucun danger ; ma fille en connaît tout le prix ; il n'y a que Babeau... mais elle n'oserait y porter une main sacrilége. Du reste, elle n'entre jamais ici, cela lui est formellement défendu.

—Ah ! mon ami, continua t-il avec expansion que de peines ! que de tourments pour l'empêcher de venir avec son ignoble plumeau, sous prétexte de nettoyer et d'épousseter ! Comme si cela était nécessaire ! M'a-t-elle persécuté, mon Dieu !... Mais ma résistance opiniâtre a triomphé enfin de son entêtement ridicule : aussi, je le dis avec orgueil, depuis plus de dix ans, cette pièce n'a pas été balayée.—Vous comprenez dès lors pourquoi je ne crains rien en laissant là cette perle inestimable. Voyez et admirez, acheva-t-il d'un ton radieux.

Et il déploya lentement devant le jeune homme le précieux manuscrit.

C'était un inventaire des papiers de la commune, fait dans le XIVe siècle.

—Il analyse, observa le bibliomane, des titres qui n'existent plus aujourd'hui.

Henry le parcourut curieusement, accompagnant son examen de remarques qui annonçaient un connaisseur consommé.

Le vieillard était dans la jubilation.

—Voyez, disait-il, quelle superbe écriture ! quelle netteté ! quelle pureté !!! Qu'est-ce, à côté de cela, je vous le demande, que le fameux *livre vert* de Sisteron ! Quel beau papier ! comme il est conservé ! ne dirait-on pas qu'il n'est fabriqué que d'hier !

Le jeune homme feuilletait toujours attentivement le manuscrit. Tout à coup il leva la tête, et, le doigt étendu sur une des pages :

—Malheureusement, répliqua-t-il, voilà une grosse tache d'huile.

Le bibliomane se redressa à ces mots.

—Une tache ! une tache ! répéta-t-il.

Et, après un court moment d'interruption :

—Il y en a bien dans le soleil, des taches, observa-t-il avec un geste et un accent impossible à traduire.

Le *qu'il mourût* est bien pâle à côté d'une pareille réponse ; elle peint le bibliomane tout entier.

Me Barthélemy se pencha de nouveau sur le cahier.

—Quel rare document ! s'écria-t-il.—Du papier de 1302 ! le plus ancien papier qu'on ait en France ! oui, le plus ancien ; car, vous le savez, on n'en fait remonter l'usage qu'en 1311 ! et le mien date de 1302 ! et c'est moi qui le possède !

Il s'arrêta tout à coup ; la voix venait de lui manquer.

Un changement prodigieux s'opéra alors en lui.

Sa figure, si rayonnante, si animée, exprimait en ce moment, une terreur profonde : ses cheveux se hérissèrent d'horreur ; ses traits se contractèrent affreusement, et ses jambes faillirent se dérober sous lui.

Henry eut peur en le voyant.

D'une main crispée, il montrait au jeune homme les fragments de deux pages qui avaient été arrachées.

Enfin l'usage de la parole lui fut rendu. Alors, poussant un cri terrible et se précipitant vers la porte :

—Au secours ! au feu ! à l'assassin ! s'écria-t-il.

V.

Post tenebras lux.

En un instant, M. Denys, Catherine, et Babeau après eux, entrèrent dans la bibliothèque.

—Mon ami ! qu'est-il arrivé ? demanda le docteur tout effrayé.

Mais le bibliomane ne lui répondit pas. Il courait, éperdu, autour de sa grande table, et continuait à pousser des cris retentissants.

Quand Babeau se montra, il s'élança sur elle.

—Coquine ! scélérate ! s'écriait-il en lui serrant la gorge.

La pauvre servante, ainsi prise au dépourvu, se débattait en vain contre la main de fer qui l'étreignait. En moins d'une minute, elle devint pâle, puis écarlate, puis bleue, puis livide.

—Monsieur ! monsieur ne me tuez pas ! murmurait-elle d'une voix étouffée.

Le bibliomane n'avait plus la tête à lui. Insensible aux souffrances de sa victime, il continuait à la serrer, tout en répétant :

—Pendarde ! voleuse ! qu'en as-tu fait ? parle, qu'en as tu fait ?

Le docteur voulut intervenir ; mais ses efforts restèrent inutiles.

—Lâchez la ! au nom de Dieu, lâchez-la, s'écriait-il !

Les yeux de la servante sortaient de leur orbite.

Henry se jeta alors sur Me Barthélemy, et lui prit les deux mains qui s'acharnaient sur le cou déjà violet de Babeau.

—Vous l'étranglez ! proféra-t il d'une voix suppliante.

—Mon père, mon père ! s'exclama Catherine.

—Laissez-moi, laissez-moi, répétait le bibliomane de plus en plus furieux. Il me faut mes deux feuilles. Ce matin elles s'y trouvaient encore. Où sont-elles ! mais, réponds donc, qu'en as-tu fait ?

Avec l'aide de Henry et du docteur, Babeau parvint enfin à sortir son cou de l'étau formidable qui le tenait emprisonné. Il lui fut permis alors de respirer librement.

—Qu'as-tu fait de mes deux feuilles ? qu'en as-tu fait ? répétait toujours le bibliomane, que le docteur et Henry gardaient à vue.

Après avoir repris haleine, Babeau trouva la force d'articuler quelques paroles.

—Mon Dieu ! Monsieur répondit-elle, c'est bien la peine d'étrangler les gens pour si peu.

—Pour si peu, coquine !

—Mais je n'ai pris que deux feuilles.

—Malheureuse ! s'écria le bibliomane.

Et il tenta un violent effort pour se précipiter sur elle.

Babeau continua :

—J'en ai *bouté* une pour flamber le poulet, l'autre pour *attiffer* le manche de la *gigue*. Dame ! puisqu'on ne peut se procurer du papier chez vous...

Me Barthélemy ne l'entendait plus. Au mot : *flamber le poulet !* il était tombé sans mouvement dans un fauteuil, en murmurant d'une voix sourde :

—C'est fini ! je suis perdu !

Les témoins de cette scène se pressèrent avec inquiétude autour du vieillard. Catherine sanglottait et aussi la vieille Babeau. M. Denys tâtait le pouls du bibliomane, Henry cherchait à consoler la jeune fille.

Après un long évanouissement, Me Barthélemy revint à lui. Sa première pensée fut pour son manuscrit chéri. Il le chercha des yeux, tout en murmurant d'un ton lamentable :

—Perdu ! perdu ! mon histoire de Die est à jamais impossible.

Henry s'avança alors vers lui.

—Monsieur Barthélemy, dit-il, je déplore autant que vous cette perte ; cependant elle n'est pas irréparable.

Le vieillard releva vivement la tête.

—Serait-il possible s'écria-t-il !

Henry reprit :

—Il existe un autre inventaire de la même époque, mais plus précieux encore que le vôtre, car il est écrit en langue vulgaire de Die.

Le bibliomane ouvrit de grands yeux et se leva tout d'une pièce.—Henry continua :

—M. de Valbonnays a bien voulu s'en défaire en ma faveur ; permettez-moi de vous l'offrir pour remplacer celui que vous avez perdu ;

Et il lui présentait le cahier qu'il avait à la main.

Le bibliomane le saisit avec vivacité. Il en examina avidement, d'abord la couverture, puis la première et la dernière page ; il le parcourut ensuite feuillet par feuillet, et en lut quelques passages.

Un long soupir d'allègement s'exhala alors de sa poitrine, et une expression de bonheur ineffable se peignit sur ses traits. Sans proférer une parole, il se tourna vers Henry et lui tendit les bras, pendant qu'une grosse larme roulait sur sa joue.

Le jeune homme se précipita sur le sein du vieillard.

En ce moment, un grand éclat de rire retentit derrière eux.

Me Barthélemy se retourna brusquement. Il aperçu son ami le docteur qui faisait tous ses efforts pour retenir Catherine. La jeune fille, toute rouge et confuse, tentait d'échapper à la main qui la condamnait au repos. Elle se résigna enfin.

—Eh bien, mon poudreux ami ! s'écria le docteur, croyez-vous maintenant qu'on s'est occupé d'autre chose que des romans de mademoiselle L'héritier

Ces mots rappelèrent le bibliomane au sentiment de sa position.

—Pensez vous, continua le docteur, qu'Henry aime votre fille, puisque, pour vous plaire, il a pu passer une année au milieu des bouquins de M. de Valbonnays. Avouez donc qu'il possède toutes les qualités que vous lui demandiez et qu'il ne vous reste plus rien à objecter contre le choix d'un pareil gendre.

Me Bartélemy balbutia quelques paroles inintelligibles.

—Allons, point de fausse honte, reprit en souriant M. Denys.—Voyez l'avenir qui nous attend : d'abord, vous pardonnez à la pauvre Babeau, qui jurera ses grands dieux de ne plus toucher à une feuille écrite ou imprimée.—Quant à moi, renonçant à la médecine, je viendrai habiter avec vous. Nous ne formerons ainsi qu'une seule et même famille, toujours unie, toujours heureuse. Vous travaillerez avec Henry, qui, de plus, fera votre partie d'échecs ; Catherine copiera vos manuscrits, et sous votre habile direction, j'apprendrai à blanchir les livres.

Jamais Me Barthélemy n'avait été aussi ému. Ce tableau d'un bonheur domestique qu'il avait longtemps rêvé venait de l'attendrir profondément.—D'abondantes larmes se pressaient derrière ses paupières.

Il demeura un instant sans parler. Se tournant enfin vers sa fille :

—Et bien, Catherine, qu'en dis-tu ?

La jeune fille alla cacher la rougeur de son front sur le sein de son père.

Cette réponse en valait bien une autre.

Le bibliomane la considéra avec tendresse puis d'une voix qui tremblait encore :

—*Qui tacet, consentiri videtur*, observa-t-il.

Et prenant la main de Catherine, il la plaça dans celle de Henry.

Levant alors les bras et les yeux vers le ciel, il s'écria avec un accent empreint d'une profonde reconnaissance :

—Merci, mon Dieu ! mon histoire de Die paraîtra donc un jour.........

Me Barthélemy vécut encore de longues années. Lorsque l'heure suprême sonna pour lui, il s'éteignit doucement, en dictant une note de son histoire chérie.

Hélas ! ses derniers moments n'auraient pas été aussi calmes, s'il avait pu prévoir qu'elle ne verrait jamais le jour !

Antiquaires qui lisez ces lignes, quand vous irez voir à Die la porte Saint Marcel, ne vous indignez plus contre la chétive masure qui la surmonte, et donnez un souvenir au bon bibliomane. CHARLES EXPILLY.

FAITS DIVERS.

Vente de la maison de Shakspeare.—La vente de la maison de l'illustre poète a eu lieu, jeudi, dans les salles d'encheres tenues par M. Robins. La foule était nombreuse ; on remarquait parmi les assistants les députations des comités shakspeariens de Londres et de Stratford. A une heure, M. Robins est monté à son pupitre et après avoir fait la description de la maison et de ses dépendances, il a lu les conditions et a commencé la vente sur une mise à prix de £1,500 ; deux autres personnes ont simultanément posé une enchère de £150. Alors M. P. Cunningham, trésorier du comité shakspearien de Londres a fait passer à M. Robins un écrit dont ce dernier a donné immédiatement lecture.

Septembre 16, 1847.—A M. Robinson,—Monsieur,—nous soussignés, députés des comités réunis de Stratford et de Londres, ayant pour mission de réunir des souscriptions pour l'achat de la maison de Shakspeare, offrons une somme de £3,000, etc. Suivant la signature des présidents et des trésoriers des deux comités. Personne n'ayant fait une offre supérieur, la maison a été adjugée à MM. Amyot et Cie pour la somme de trois mille livres sterling.

On a mis ensuite en vente, les cinq livres contenant les autographes des personnes qui ont visité le lieu de naissance du poète, de 1821 à 1846. Parmi les notabilités littéraires qui ont écrit leurs noms sur ces livres, se trouvent sir Walter Scott et W. Irving M. C. Knight a offert £50 au nom du comité ; le lot a été adjugé à M. Butler pour £73 1[illegible].

D'autres objets de moindre valeur, tels que jeu d'échecs, pseudo-portraits de Shakspeare, chaises etc. ont été adjugés à des prix beaucoup plus modérés.

La maison ou est né Shakspeare, située dans Henley street, Stratford sur-Avon, a été achetée en 1574 par John S., père du poète, pour la somme de £40.

—On écrit de Tunis :

"Une découverte qui intéressera au plus haut degré les artistes et les savans, fait en ce moment l'admiration de tout ce que la population européenne à Tunis, compte d'amateurs d'antiquités. En déblayant un tertre qui s'élève au-dessus de l'emplacement de Cothon ou port intérieur à Carthage, pour en extraire des pierres toutes taillées, destinées aux réparations des quais de la Goulette, des ouvriers du beylick ont rencontré à une profondeur de 12 mètres environ, un buste en marbre, de grandeur colossale, représentant, suivant toute probabilité, une figure de Junon, et si merveilleusement conservée qu'on le dirait sculpté d'hier. Le marbre n'a rien perdu de son éclat ; les traits du visage, ainsi que les autres parties, sont dans un état parfait de conservation, le travail en est exquis au dire de tous les connaisseurs."

LA MINERVE.

Lundi Soir, 11 Octobre 1847.

MEXIQUE.

Nous donnons plus bas la traduction de la lettre que nous avons citée dans notre dernière publication comme donnant des certitudes sur l'occupation de Mexico par les Américains. Cette lettre a été adressée à une maison Espagnole de New-York par un habitant de Mexico. C'est une relation très détaillée et très authentique, elle a été écrite sous l'influence du dépit le plus complet et des désirs furieux d'une vengeance terrible.

Relation de la prise de Mexico.

Mexico, 19 septembre 1847.

Mes chers amis,—Je vous envoie par le courrier de cette nuit, une courte et imposante description des horreurs dont nous venons d'être les victimes. Dès le 7 du courant nos commissaires avaient rejeté les propositions de paix du gouvernement américain et avaient décidé la continuation de la guerre. Le général *Herrera* invita et poussa le clergé à provoquer dans le peuple la résistance le plus désespérée. Le même jour le général Scott, accusant amèrement Santa-Anna d'avoir violé les considérations de l'armistice en mettant obstacle à ce que les commissaires américains obtinssent des subsistances dans la ville, menaça à moins de prompte réparation, de reprendre les hostilités et de bombarder la ville. Santa-Anna répliqua en accusant sévèrement à son tour Scott d'avoir violé l'armistice, en mettant nos villages à sac, et il se déclara prêt à recommencer le combat.

Le 13, les Américains firent une démonstration sur Chapultepec et le moulin d'El Rey, mais nos généraux étaient sur la défensive. Prévoyant la rupture de l'armistice. Santa-Anna avait eu soin, depuis plusieurs jours d'approvisionner, de toutes manières possibles, et sans éveiller aucune suspicion, la forteresse de Chapultepec d'armes, de munitions et d'alimens. La sécurité et la confiance des Américains étaient si grandes que la poudre, les projectiles et les subsistances passèrent soit sous les manteaux de nos concitoyens, soit sur des mules, sans amener aucune découverte. Aussi le général Scott fut-il grandement surpris, en attaquant Chapultepec, de le trouver si énergiquement défendu.

Chapultepec est situé entre Tacubaya et la capitale, sous le feu de la première de ces villes et à trois milles environ de la seconde, sur un monticule escarpé dominant une vaste étendue de campagne et mettant ainsi les assiégés à même de surveiller les moindres manœuvres de l'ennemi. Ce fort commande, en outre, la route qui conduit de Tacubaya à la capitale, car cette route, tracée dans la base circulaire de la colline, est, à un certain angle, entièrement exposée au feu des batteries. Pendant que les Américains gravissaient cette colline une forte décharge de mousqueterie et de mitraille les rejeta en arrière en leur occasionnant des pertes sérieuses. Ils se rallièrent et s'avancèrent de nouveau, mais ce fut pour être repoussés encore ; nos troupes déployèrent une valeur désespérée, digne du nom mexicain. L'ennemi se montra aussi plein de bravoure ; ses hommes semblaient être autant de démons qu'il parut impossible de défaire autrement que par l'extermination. Une troisième et dernière attaque fut dirigée contre le fort avec de nouvelles troupes et des canons de plus fort calibre, et nos braves soldats ayant épuisé leur mitraille se virent dans la déplorable nécessité de battre en retraite et d'abandonner la forteresse dont l'ennemi prit immédiatement possession. Nos troupes retraitèrent vers la capitale, mais ayant malheureusement été coupées par un détachement de cavaliers américains, mille hommes environ restèrent dans leurs mains ; ces prisonniers furent néanmoins relâchés parce que l'ennemi manquait d'hommes pour les garder. Dès que les Américains eurent pris possession du fort, ils pointèrent leurs batteries sur le moulin d'El Rey, tout près de Chapultepec ; cette position après avoir été vaillamment défendue et avoir coûté cher à l'armée ennemie, lui fut abandonnée.

Ces deux actions, qui ont duré plus de neuf heures, ont été plus rudes que toutes celles que nous avions soutenues jusqu'à ce jour, si l'on considère combien l'ennemi nous était supérieur en forces. Nos pertes, en morts ou blessés, n'ont pas dépassé le chiffre de 300 et celles des Américains vont au-delà de 400, tel est du moins le rapport des déserteurs du camp du général Scott qui passèrent à nous dans la soirée. Voyant que la capitale allait être inévitablement attaquée, le général Santa-Anna profita du retard que ces engagements opposaient à la marche des Américains, pour faire ouvrir de larges tranchées en travers de la route qu'ils devaient suivre ; ces tranchées furent remplies d'eau.

Le 14, avant le point du jour, l'ennemi se mit en marche vers la capitale avec une partie de ses troupes ; nos soldats, postés, soit derrière les marches de l'aqueduc, soit derrière les parapets qu'ils avaient érigés à la hâte, et les tranchées que l'ennemi eut à franchir, l'embarrassèrent si sérieusement qu'il ne parvint à nos postes que très tard dans la soirée.

Arrivé là, il fit halte, et essaya de bombarder la ville. Le bombardement, qui dura tout le restant du jour et le jour suivant nous causa d'immenses dommages : des blocs entiers furent renversés en maints endroits ; un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans furent tués ou blessés. Ce tableau était effrayant. Ici une rumeur sourde remplissait nos oreilles ; là un nuage de fumée, mêlé de flammes par intervalles, frappait nos regards, et au milieu de tout cela venaient prendre place les gémissemens des blessés et des mourans. Mais la ville résistait bravement aux centaines de bombes qui éclataient dans son sein ; elle jetait un défi aux sanguinaires Yankees, et leur donnait la certitude que leurs projectiles ne pouvaient réduire la capitale du Mexique. Alors l'ennemi changea son plan : il prit la détermination d'entrer dans la ville, où nous étions prêts à le recevoir. Après avoir baricadé les rues avec des sacs de sable, on plaça sur les toits et aux fenêtres des maisons toutes les personnes capables de se servir d'armes ou de soulever des pierres, tuiles, etc., pour les faire pleuvoir sur la tête de l'ennemi. Le général Scott avait à peine franchi les portes de la ville, que la difficulté de sa position lui était connue : une grêle de balles et de pierres tomba sur ses troupes, et le sol se couvrit de morts et de blessés ; cependant il continua sa marche, et parvint jusqu'à l'embouchures de deux rues qui conduisent sur la Plaza. Voyant qu'il ne pouvait lutter avec nos soldats à peu près invisibles, et qu'il perdait ses hommes avec rapidité, le général Scott s'empara du couvent de San Isidoro, qui se trouve placé derrière le centre d'un bloc, et chargea ses mineurs et ses sapeurs de lui couper un chemin direct à travers les constructions. Dans quelques cas, on fit sauter des maisons entières pour faciliter ce passage ; mais après plusieurs heures, il déboucha de nouveau dans la rue, et atteignit la Plaza après avoir éprouvé de grandes pertes.

A son entrée sur la Plaza, un feu nourri fut ouvert sur lui par nos patriotiques troupes, postées dans le palais et la cathédrale. Pour répondre à cet assaut, l'ennemi rassembla toutes ses forces sur la Plaza, et dirigea sa canonnade contre le palais et la cathédrale ; plus de cent boulets vinrent frapper ces édifices auxquels ils causèrent de graves dommages, et où beaucoup d'hommes furent tués ou blessés. Toute résistance devenant inutile, nos soldats cessèrent le feu, et le 15 septembre (jour fatal !) l'ennemi se trouva maître de la capitale du Mixique.

Bien que les Yankees aient trouvée mort et carnage chez nous, nous avons grandement souffert nous-mêmes. Bon nombre ont été tués dans les maisons minées, beaucoup dans le bombardement, mais plus encore dans la confusion qui régnait dans la ville. Le nombre des morts ou blessés ou disparus depuis le commencement de l'action, c'est-à-dire depuis hier, ne peut être évalué à moins de 4,000, parmi lesquels il faut compter beaucoup de femmes et d'enfans. L'ennemi avoue une perte de 1,000 hommes, elle est certainement beaucoup plus grande.

Quelle calamité ! Mais le Mexique sera vengé ; Dieu vengera nos souffrances. Hélas ! faut-il que j'écrive cette lettre sous l'œil d'un ennemi arrogant qui, par sa férocité, est parvenu à fouler aux pieds notre capitale et notre patrie ! un ennemi qui ne sait s'énorgueillir que de son habileté à bien diriger une balle ou à bien pointer un canon ! Mais il en est ainsi.—Nous sommes terrassés, non pas humiliés. Nous pouvons être contraints au silence, *mais la première occasion favorable qui se présentera sera consacrée à une vengeance terrible.*

Santa Anna, avec ses généraux et toutes les troupes qu'il a pu réunir, s'est dirigé sur Guadalupe. On dit qu'il est gravement blessé. Dans ces deux jours, nous avons perdu d'héroïques officiers et de vaillants soldats. Je ne puis prévoir l'avenir. Des milliers d'hommes sont assemblés sur les hauteurs qui environnent la ville déterminés à affamer l'ennemi en s'opposant à l'approvisionnement de cette capitale, dont il s'est si audacieusement emparé. Le général Scott pourra encore s'appercevoir que le Mexique n'est pas conquis. Il peut lui arriver de voir nos lacs rompre leurs digues, inonder cette belle vallée, et anéantir les infâmes Américains. C'est à peine si nous osons espérer, cependant nous ne désespérons pas encore. Nos braves généraux peuvent recouvrer ce qui est perdu, et le Mexique, avec ses dix millions de citoyens, se lèvera peut-être pour balayer de son sol l'envahisseur qui l'a profané. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quelle que soit notre soumission actuelle, elle n'est que temporaire. Nul Mexicain ne respectera, une minute de plus qu'il n'y sera forcé, les obligations qui lui auront été imposées par le glaive de l'ennemi. Mon cœur est trop plein de chagrin et d'indignation pour en écrire d'avantage. Adieu.

Nous avons aussi sous les yeux d'autres documents mexicains exprimant aux commissaires les conditions qu'il fallait apporter aux négociations avec M. Trist. Ils n'ont rien d'intéressant, si ce n'est qu'ils démontrent un aveuglement et un amour propre sans bornes de la part d'un peuple tant de fois battu et dont la capitale est au pouvoir de l'ennemi. Ces documents donnent à entendre que les seuls dissentiments qui aient amené la rupture des conférences ont rapport à la ville de Santa-Fé et à la langue de terre située entre les rivières Bravo et Nueces, dont les américains ne veulent point se désaisir et que les mexicains ne veulent point abandonner.

AGRICULTURE.

Nous nous empressons de publier aujourd'hui, dans toute sa longueur, le rapport de la Société d'Agriculture du Bas-Canada que M. Evans a eu la bienveillance de nous procurer. Tous nos lecteurs aimeront à connaître les objets de cette société, ses statuts et ses règlements, vû qu'ils désirent tous nous en sommes sûr, l'existence de moyens propres à améliorer et à relever l'art de la culture, à lui donner le degré d'importance qu'il mérite, et ennoblir la position sociale de ceux dont elle fait l'occupation. Nous voyons dans cette société, l'espérance d'une régénération dans l'agriculture ; il faut que le progrès se fasse sentir dans cette branche comme dans les autres, et plus même que dans les autres, si toute fois l'agriculture est le premier, le plus important des arts, si sans elle, les autres richesses d'un pays ne sont rien. Nous aimons beaucoup à voir l'activité qui semble naître de toutes parts pour l'exploitation des richesses de notre sol.

Des sociétés s'organisent, et pour favoriser le commerce, et pour ouvrir des voies de communication, et pour utiliser les richesses minérales du pays, il ne conviendrait pas de laisser l'agriculture dans l'oubli ; c'est pour cela que des citoyens du premier mérite ont pris l'initiative, comme on peut le voir par la liste en tête, et par l'agrément du clergé si bien exprimé dans la lettre de monseigneur, que nous donnerons dans notre prochain No. La plus grande faveur que la société reclame du public est celle d'avoir de nombreux partisans, d'avoir des membres dans toutes les parties du pays ; les conditions sont faciles comme les règlemens le prouvent. Il ne faut pas oublier le plus important, la souscription au journal de la société, qui se publira dans les deux langues, française et anglaise. Un appel est fait à ceux qui voudront bien favoriser ce journal de communications sur des sujets utiles. Nous ne pouvons que recommander de lire, et d'apprécier ce qui suit.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU BAS-CANADA.
Incorporée par acte du parlement.

PATRON. Son Excellence le gouverneur-général.
PRESIDENT : Major Campbell, St. Hilaire.
VICE PRESIDENS : L'hon. sir James Stuart, juge en chef, Québec.—L'hon Wm Morris, Montréal.—L'hon P B DeBoucherville, Boucherville.—L'hon L H LaFontaine, M P P, Montréal—L'hon A N Morin, M P P, Montréal.—G R S DeBeaujeu, écr, Côteau du Lac.
CONSEIL : L'hon B Joliette, Village d'Industrie.—L'hon P H Knowlton, Broome.—L'hon F P Bruneau Montarville.—L'hon Adam Ferrie, Montréal.—L'hon Robt Harwood, Vaudreuil.—L'hon Francis Hincks, Montréal.—L'hon Commissaire Casgrain, Montréal.—D M Armstrong, écr, M P P, Berthier.—Thos Boutillier, écr, M P P, St Hyacinthe.—L Lacoste, écr, M P P, Boucherville.—Malcolm Cameron, écr, M P P, Port Sarnia.—L T Drummond, écr, M P P, Montréal.—L'hon Thomas C Aylwin, M P P, Québec.—B H LeMoine, écr, M P P, Montréal.—A Jobin, écr, M P P, St Geneviève.—Jacob DeWitt, écr, M P P, Montréal.—R N Watts, écr, M P P, Drummondville.—A P Méthot, écr, M P P, Nicolet.—Jacques P Lantier, écr, M P P, St Polycarpe.—Duncan Finlayson, écr, Lachine.—Col Taché, D A G, Montréal.—F A LaRocque, écr, Montréal.—John Yule, écr, Chambly.—Capitaine John Clark, Longue Pointe.—A Newman, écr, Lachine.—Pierre J O Chauveau, écr, M P P, Québec.

WM. EVANS, Sect.

PREMIERS OU PRINCIPAUX OBJETS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Premier objet.—Avancer l'intérêt, ou accroître les moyens de toutes les classes dont l'agriculture est l'occupation et la ressource, en améliorant l'état des terres cultivées généralement, par une meilleure méthode de desséchement, par une culture plus judicieuse du sol un meilleur mode d'engrais, pour quelque récolte que ce soit ; en encourageant la culture des plantes nouvelles dont l'introduction peut être considérée comme avantageuse ; en encourageant le choix et l'amélioration des bêtes à cornes et des moutons, et le soin de leur donner une bonne pâture, afin que le cultivateur en puisse retirer un profit certain et considérable, par viandes de boucherie, laine, lait, beurre et fromage : encourager les manufactures domestiques, et les inventions utiles applicables à l'agriculture et aux fins de l'économie rurale.

Second objet.—Etablir un musée d'agriculture, pour l'exposition et l'encouragement des instrumens d'agriculture les plus nouveaux et les plus utiles à employer, et la collection des graines ou semences, racines, herbes, etc., sur le plan de ceux qui sont établis dans plusieurs parties des Iles britanniques.

Troisième objet.—Encourager l'établissement d'une ou plusieurs bibliothèques d'agriculture, afin de répendre des principes sains et des connaissances utiles sur tous les sujets liés à l'agriculture et à l'économie rurale, dans toutes leurs branches, par le moyen d'un journal à bas prix et judicieusement rédigé, et de publications périodiques.

Quatrième objet.—L'établissement d'un collège d'agriculture, pour l'éducation et l'instruction des classes agricoles, suivant que les circonstances le permettraient, sur le modele de ceux qui existent en Angleterre ; et s'il n'était pas possible de parvenir à ce but immédiatement, de tâcher de procurer l'établissement d'une ou plusieurs écoles d'agriculture, avec des fermes-modèles, y attachées, où les jeunes gens puissent être initiés dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et où l'on puisse faire des expériences, ou mettre à l'épreuve des modes nouveaux de desséchement, d'engrais, de culture de récoltes diverses, de même que quant à l'éducation et à la nourriture des animaux de ferme, et à la conduite de la laiterie : le tout sous une surveillance assez judicieuse pour que les établissemens puissent, en toute probabilité, subvenir à leurs propres dépenses.

Cinquième objet.—Maintenir une bonne intelligence avec toutes les sociétés d'agriculture de comtés, n'ayant toutes que le même but, le bien général, et offrir aux autres sociétés, et en recevoir reciproquement, toutes les suggestions, ou tous les renseignemens intéressants, propres à avancer l'objet que disent avoir en vue tous ceux qui ont quelque rapport avec les sociétés d'agriculture.

Sixième objet.—Obtenir des données ou connaissances statistiques correctes, relativement à l'agriculture du Bas-Canada, et aux individus qui s'y emploient ; et généralement faire tout ce qui peut être entrepris légitimement et convenablement pour améliorer l'agriculture du Bas-Canada, et élever la position sociale des personnes dont elle fait l'occupation.

STATUTS ET REGLEMENS

1. Que la société sera dirigée par un président, six vice-présidens, et un conseil de vingt-six-membres.

2. Que les personnes qui souscriront pour la somme de cinq schelins, ou au-dessus, annuellement, seront membres de la société, et que les personnes qui souscriront pour deux livres et dix schelins seront membres à vie de la société.

3. Qu'une assemblée générale des membres de la société aura lieu à Montréal, chaque année, pendant la session du parlement, et qu'à cette assemblée annuelle, trente-trois membres seront élus d'entre les membres de la société, pour servir comme officiers ou directeurs, pour l'année suivante ; et qu'ils auront pleine autorité pour transiger toutes les affaires de la société.

4. Que les directeurs ainsi élus, choisiront parmi eux, à leur première réunion, ou aussitôt que possible, un président, six vice-présidens et un secrétaire.

5. Que les directeurs tiendront des assemblées tous les trois mois, ou plus souvent s'il est nécessaire ; et qu'à ces assemblées, et à toute autre réunion de la société, le président, ou l'un des vice-présidens, présidera. Qu'aux assemblées trimestrielles, ou à une assemblée quelconque, pour la transaction des affaires de la société, neuf des directeurs, y compris le président, ou l'un des vice-présidens, devront être présents, pour former un *quorum*.

6. Que les directeurs auront plein pouvoir pour remplir toute vacance qui pourra exister, ou survenir, parmi les officiers ou les directeurs, dans l'intervalle de l'élection générale annuelle, sus-mentionnée, en élisant, ou choisissant d'entre eux-mêmes, tel officier, ou tels officiers, et tel directeur, ou tels directeurs d'entre les membres de la société.

7. Que les directeurs seront en tout temps pleinement autorisés à convoquer une assemblée générale spéciale des membres de la société, par avis inséré dans quelqu'une des gazettes publiées en langue anglaise, et dans quelqu'une des gazettes publiées en langue française, tant à Montréal qu'à Québec, spécifiant les fins ou objets de telle assemblée ; et le président, ou l'un des vice-présidens à chaque telle assemblée, à laquelle il faudra que membres soient présents pour être en nombre.

8. Que les directeurs pourront, de temps à autre, dresser ou rédiger tels réglemens qu'ils croiront les plus propres à avancer les intérêts de la société et à promouvoir les fins pour lesquelles elle est établie, et soumettre les règlemens ainsi dressés à une assemblée générale annuelle ou spéciale des membres de la société, par lesquels ces règlemens pourront être approuvés, désapprouvés, ou amendés, à telle assemblée générale.

9. Qu'afin de former une communication ou correspondance avec chaque section et paroisse du Bas-Canada, les membres du clergé de toutes dénominations seront élus membres honoraires de la société, et seront respectueusement invités à coopérer avec elle à répendre l'instruction et les suggestions utiles parmi la population rurale, et à obtenir des données correctes sur l'état de l'agriculture, ses produits, etc.

10 Que les directeurs choisiront parmi eux trois membres pour agir comme comité de journal, et être chargés du soin de la correspondance de la société ; comme aussi un éditeur, qui dirigera et surveillera la publication du journal de la société, et nulle matière pour le journal ne sera publiée avant d'avoir été approuvée par le dit comité et tous les sujets politiques seront strictement exclus des colonnes du journal.

11. Que les directeurs choisiront d'entre leur nombre trois membres pour agir comme comité de finances.

12. Que ce sera une règle fondamentale de la société, qu'à l'une quelconque de ses assemblées, il ne sera discuté aucune question d'une tendance politique, ou qui aura rapport à aucun sujet à débattre, ou pendant, dans l'une ou l'autre des chambres de la législature provinciale.

13. Que le président sortira de sa charge annuellement, et ne pourra pas être réélu pour l'année immédiatement suivante.

14. Qu'aucune des règles générales de la société ne sera dorénavant rescindée, si ce n'est à une assemblée générale ou spéciale de la société, et alors seulement à la recommandation d'une réunion des directeurs, qui aura eu lieu au moins un mois avant la dite assemblée générale ou spéciale, et aura été annoncée par avis public aux membres de la société quinze jours d'avance.

15 Que chaque membre de la société d'agriculture du Bas Canada soit invité à avancer les fins de son institution, par des écrits intéressants, ou par ses lectures, ou discours publics, sur l'économie rurale ; et les personnes domiciliées en quelque endroit que ce soit de l'amérique britannique, de la métropole ou des états voisins, qui auront, par leurs écrits ou leurs contributions, avancé les objets de cette société, pourront être proposés pour être membres honoraires, et pourront être élus tels par ballotte, aux assemblées trimestrielles du conseil.

ADRESSE AU PUBLIC.

Le but dans lequel la société d'agriculture du Bas-Canada a été organisée, se trouve clairement exposé dans le rapport qui précède des procédés de cette même société. L'on soumet maintenant le tout à la société canadienne de toutes les classes, disposées à aider à l'amélioration et à la prospérité du pays.

La société a obtenu, durant la dernière session du parlement provincial, un acte d'incorporation par lequel ses procédés antérieurs sont reconnus et confirmés. Cet acte donne aussi pouvoir à la société d'élire des directeurs ou des vice-présidens parmi ses membres résidant dans une localité quelconque du Bas-Canada, et de nommer ou d'autoriser les directeurs à nommer des bureaux de directeurs locaux dans ces districts ou localités, et de leur donner tous les pouvoirs nécessaires pour les fins de la société. L'acte donne aussi le pouvoir d'avoir un sceau commun avec un sceau et une devise ainsi qu'on l'établira.

Ce que la société désire maintenant est une manifestation de l'opinion publique en sa faveur, tendant à l'aider et à l'encourager dans ses efforts pour parvenir au but pour lequel elle a été organisée et incorporée.

L'énergie persévérante et les efforts judicieux des grandes sociétés nationales d'agriculture établies dans les isles britanniques ont produit un bien immense et ont excité l'admiration des autres pays. Elle ont encouragé les expériences et les recherches dans toutes les branches de l'économie rurale, et ont répandu au loin, par leurs journaux et leur mémoire, la connaissance des bons principes et des pratiques agricoles les plus approuvées. Nous avons l'avantage de leur exemple et le résultat de leurs travaux pour nous guider et nous exciter. Nous ne pouvons au même point introduire des pratiques d'une culture perfectionnée qui réussisse si admirablement dans les isles britanniques, mais il n'est incontestablement rien dans notre climat ou notre sol qui nous empêche de nous approcher de bien près du système qu'on y suit, dans tous les cas où nous aurons des capitaux qui nous le permettront. En Angleterre pour bien cultiver il faut égoûter les terres suffisamment, labourer, herser, préparer le sol convenablement, répandre des engrais s'il le faut suivant la récolte, se servir de bonnes semences, nettes et non mêlées, il faut serrer à temps, le faire bien, atracher ou détruire subséquemment les mauvaises herbes, faire les moissons avec soin lorsque le temps est venu, et mettre les produits à l'abri. Si nous désirons bien cultiver, il nous faudra adopter ici le même mode. Il convient encore d'observer une bonne rotation dans les cultures, et de les modifier suivant la qualité et les circonstances du sol. Quant aux animaux, il faut faire attention aux races, à l'entretien, et à leur adaptation à notre climat et au régime qu'on leur destine. En fait d'instrumens agricoles, nous ne pouvons en avoir qui égalent en perfection et en variété ceux dont on se sert en Angleterre, on doit s'en rapprocher autant que possible, et ce sera tant mieux pour nous si nous pouvons y faire des améliorations qui conviennent mieux. Quant aux soins généraux d'une ferme, ils demandent autant d'adresse et d'attention ici qu'en Angleterre si nous voulons bien faire. Pour la laiterie, dans la vue de la perfection et du profit, le système anglais est le meilleur, et on peut l'adopter ici sans difficulté. Il serait fâcheux et dommageable que nous eussions l'idée que nous ne pouvons adopter le système perfectionné des autres pays, parce que nos hivers sont trop froids. C'est un grand avantage que nos terres soient couvertes de neige, durant l'hiver, et nos rivières de glace, et quant aux étés, tout courts qu'ils sont, ils sont assez longs pour produire de bonnes récoltes avec une culture convenable. Ce que l'un peut faire, un autre peut le faire aussi sous les mêmes circonstances de sol et de climat, en cultivant de même. Il ne faut pas oublier qu'à tout prendre les saisons sont plus favorables à l'agriculture ici que dans les Isles Britanniques Nous devons donc repousser l'idée que notre sol ou notre climat soient inférieurs. Ce qu'il nous faut c'est de l'expérience et des capitaux. Nous avons aussi besoin d'engagés de fermes bien disciplinés, et c'est un grand inconvénient pour les cultivateurs qui veulent faire leurs travaux convenablement. Cette société tâchera de remédier à ce mal. Un journalier expérimenté dans toutes sortes de travaux rend le double des services qu'on obtient généralement de ceux qui n'ont pas d'expérience. Notre pays est capable de produire une beaucoup plus grande variété de plantes utiles que la Granda-Bretagne, et c'est un avantage, car plus la variété sera grande, plus nous aurons de produits disponibles pour l'exportation, et moins nous souffrirons du manque général d'une culture particulière, comme il arrive ailleurs ; le commerce nous donnera le moyen d'échanger nos productions variées. Ainsi chaque pays pourra profiter des produits des pays les plus éloignés, et nous pouvons avoir cet avantage à un haut degré si nous recourons aux moyens à notre portée. L'agriculture sera pour nous la source la plus pure et la plus certaine d'une prospérité générale ; toute autre ressource est transitoire, la production de la terre est permanente. Si l'on admet que l'agriculture est pour un pays la principale source de richesse, le bien-être et le bonheur, à coup sûr nous adopterons tous les moyens de nous assurer ces avantages. C'est au manque d'un système régulier de culture et d'une judicieuse variété dans les produits, que sont dus en grande partie les fléaux qui ont affligé cette année le peuple d'Irlande. On y cultivait la patate presqu'exclusivement comme nourriture de cinq à six millions d'hommes, et lorsque la patate a manqué, la misère, la maladie et la mort s'en sont suivi à un degré inconnu dans les temps modernes en pays civilisé. Le mal aurait été pire encore si le gouvernement n'avait procuré des subsistances à cette population.

Nous avons assez vu les conséquences de cette calamité dans les émigrés débarqués sur nos rivages. C'est une leçon pour nous quant à la dépendance d'un peuple d'un bon système d'agriculture, de la variété, et d'une bonne rotation. Il faut que la culture paye le soin et le travail, la rente du sol, l'intérêt du capital employé en animaux, en semences et en instrumens, et si les cultivateurs se rendaient compte sous tous ces chefs chaque année, notre agriculture serait bien plus prospère, parce que les cultivateurs sentiraient la nécessité d'un changement et d'une amélioration. Nous tenons à un pays où les améliorations agricoles sont portées à une plus haute perfection que partout ailleurs. On y fait usage à la fois des capitaux et de la science, et on y fait des expériences dans toutes les branches. Nous pouvons avoir tout cela à notre disposition à bon marché, simplement pour les frais de le republier pour nos cultivateurs. Nous pouvons avoir accès aux meilleurs journaux agricoles, et choisir ce qu'il y a de plus utile dans les masses volumineuses de l'enseignement. La société royale irlandaise pour les améliorations, et la société agricole des Montagnes d'Ecosse nous ont obligeamment envoyé leurs transactions, et nous attendons celles de la société royale d'Angleterre.

Nous avons la certitude de pouvoir établir, sous les mêmes rapports, des communications et des échanges de journaux avec les sociétés agricoles en France et ailleurs. Il serait bien étrange que l'on ne pût trouver à choisir, dans tant de sources, un amas de connaissances utiles que chaque cultivateur canadien pourra se procurer moyennant une souscription des plus modiques. Il lui serait trop coûteux de se procurer autrement les renseignemens qu'il trouvera dans le journal que cette société se propose de publier dans les deux langues. Ceux qui se croient au fait de tout et incapables d'apprendre en agriculture, peuvent se moquer des livres et des publications sur le sujet. Nos cultivateurs n'ont pas tous de pareilles prétentions, et comment ceux qui savent avoir besoin d'instruction pourront-ils s'en procurer, si ce n'est au moyen de publications agricoles. L'on ne pourrait envoyer par tout le pays des praticiens pour enseigner la science et la pratique de l'agriculture, et même ils ne feraient pas autant de bien qu'un journal publié par des personnes possédant la confiance générale. Nous n'admettrons pas que les cultivateurs canadiens ne puissent apprécier les enseignemens et les conseils qu'on leur proposera dans les meilleurs vues, et nous sommes sûrs qu'ils les mettront à profit autant qu'il le pourront.

Si l'on observait que les produits du sol sont la source presque unique d'où proviennent notre nourriture et nos habits, et qui alimente le commerce et les manufactures, on porterait un intérêt plus général à la prospérité de l'art agricole, et à procurer toute l'instruction et l'encouragement possibles à ceux qui font leur état de créer ces produits, afin qu'ils le fassent avec succès pour leur propre avantage et pour celui de la société. L'agriculture est en dehors des démêlés de politique et de parti, car tous les hommes ont besoin de nourriture et de vêtemens, qu'ils tirent du sol soit directement soit d'une manière indirecte, et il leur est ainsi d'un intérêt majeur de voir le pays qu'ils habitent cultivé d'une manière plus parfaite. La production de la nourriture est en premier lieu. Si cette nourriture manque par suite de la mauvaise culture, ou d'autres causes, les ressources publiques d'un pays seraient souvent insuffisantes pour y suppléer. Il faudra des années pour que les cultivateurs du Canada puissent réparer les dommages qu'a causés la mouche des bleds. Si l'on avait introduit plutôt la semence dont on se sert actuellement, les pertes auraient été bien moindres, et ce fait seul indique qu'il faut une attention constante à l'agriculture pour opérer avec avantage. Si l'on égoutait bien les terres, on se plaindrait moins des saisons et des mauvaises récoltes. Dans des saisons ordinaires quant à l'humidité et à la chaleur, la plus mauvaise culture peut donner des produits satisfaisans, mais lorsqu'il s'agit de combattre les difficultés naturelles et de faire produire d'abondantes moissons dans des saisons difficiles, c'est à la science et à l'observation que la pratique de l'agriculture doit être confiée. Les dix-neuf vingtièmes des habitans du Canada cultivent la terre suivant la même routine chaque année, quelque différence qu'il y ait dans les saisons. On ne doit donc pas s'étonner de la nature variable des produits, avec les mêmes soins apparens. Il est des années où à cause des pluies, des pertes ont lieu inévitablement, et d'ailleurs on trouve souvent des mécomptes qu'aucune prudence humaine ne peut prévenir. Mais si le cultivateur entend son état et a un capital suffisant, il peut remédier à une grande partie de ces inconvéniens. C'est à lui à tirer le meilleur parti des moyens qu'il possède. En Angleterre, on s'est convaincu de l'importance d'instruire et d'encourager le cultivateur, et en Canada nous dépendons encore plus que là des produits agricoles. Combien donc ne serait-il pas sage pour nous d'apprendre et de pratiquer les meilleurs modes de culture, d'élever des animaux, et d'économie rurale ? L'instruction n'est pas égale partout, mais il s'en trouve assez pour donner un élan favorable à l'agriculture. Nous avons de bons cultivateurs sans instruction, mais par là même ils ne peuvent être au fait dans toutes les branches qui les intéressent. A proprement parler il n'est pas nécessaire d'une éducation parfaite pour être cultivateur, mais elle est toujours avantageuse, et ceux qui possédant cette éducation, l'appliquent au bien général, doivent être regardés comme des bienfaiteurs. L'avantage peut-être fortuit qu'ils ont eu dans leur jeunesse, ne diminue pas leur mérite. En général l'homme instruit est porté à être généreux et bienveillant, et est au-dessus de l'envie jalouse ; il est porte à aider à la prospérité générale et au bonheur commun.

Il n'y a nullement à douter que le produit annuel du Bas-Canada ne puisse être doublé par l'adoption d'un meilleur système de rotation de labourage, etc., et tout cultivateur intelligent pourra se convaincre du fait en faisant une tournée générale dans les différentes campagnes, et en constatant l'état présent de l'agriculture. Cette augmentation de produits équivaudrait pour le pays à un don annuel de plusieurs millions de livres, courant. De manière que le perfectionnement en agriculture est un objet digne de tous les efforts et de tous les soins qu'on est capable d'y apporter.

En voulant des améliorations, la société est loin de désirer la diminution du produit général des grains ; au contraire, elle est persuadée qu'une production de grains beaucoup plus considérable serait le résultat immanquable des perfectionnemens demandés. Il peut y avoir une grande variété de récoltes cultivées d'après un système parfait d'agriculture, sans que la quantité des grains recueillis annuellement en soit diminuée.

Si l'on remettait toute idée d'amélioration jusqu'à ce que les cultivateurs eussent une éducation complète, nous pourrions y renoncer pour cette génération. Il n'y a pas de raison pour remettre d'un seul jour nos efforts pour instruire et encourager nos campagnes. Il n'est pas une paroisse, pas une maison peut être dans le Bas-Canada, qui n'ait des lecteurs et des auditeurs capables de comprendre des suggestions et des détails de pratique écrits en style simple, transmis avec la sanction d'une société possédant leur confiance. Nous espérons fermement que le clergé des campagnes aidera et recommandera une tentative aussi propre à avancer la position du peuple Canadien. Lord Fevetsham, en parlant en août dernier devant la société d'agriculture de Yorkshire a dit au sujet d'écoles et de publications d'agriculture : "Je puis dire quant à l'école d'agriculture, qu'elle est activement en opération, et conduite d'après les meilleurs principes, et que les applications pour admission ont de beaucoup excédé les espérances. J'ajouterai aussi que, suivant moi, cette institution ne sera pas complète si l'on n'y ajoute une ferme modèle, et j'espère voir sous peu l'accomplissement de ce souhait, car partout où l'on a établi de telles fermes modèles, elles ont été avantageuses et ont très bien réussi. Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce but, je pense que ceux qui s'occupent de culture trouveront du profit à saisir toutes les occasions de s'instruire en lisant toutes les publications qui se font sur des sujets agricoles ; elles y trouveront des renseignemens importans et des détails intéressans sur le sujet. Je mentionnerai le rapport annuel de la société royale d'Angleterre, le rapport de notre propre société, le *Farmers' Magazine*, et autres publications qui toutes contiennent d'excellens renseignemens pour les élèves dans toutes les branches de la science, la Chimie, la Botanique, la Géologie et la Mécanique, formant partie de l'éducation agricole dans les institutions d'Ecosse, et certainement c'est là un pays qui n'est pas surpassé, s'il est égalé, dans l'avancement rapide et extraordinaire de l'amélioration culturale." Telle est l'opinion d'un seigneur anglais, grand propriétaire, sur les écoles d'agriculture, les fermes modèles, et les publications agricoles. A la même réunion, lord Morpeth termina un discours éloquent comme suit : "Ainsi, en combinant la théorie et la pratique, en égoûtant vos champs et leur enlevant l'humidité stagnante, en enlevant à vos esprits de vieux préjugés, en améliorant votre sol avec de fertiles engrais, et votre intelligence au moyen de connaissances utiles, en récoltant dans vos greniers les produits de l'année, et dans votre mémoire les fruits de l'intelligence, de l'entreprise et du savoir, vous pourrez, fermiers d'Angleterre et fermiers du Yorkshire, prendre dans le système social la position à laquelle vous avez tant de droits." Ces paroles peuvent s'appliquer également aux cultivateurs Canadiens, et cette société desire vivement placer des renseignemens utiles entre les mains de tous les cultivateurs. Quant à présent, et jusqu'à ce que la société ait pu voir quel appui elle recevra, et comment le public appréciera le but qu'elle s'est proposé en s'organisant, elle ne peut faire plus que de publier un journal dans l'une et l'autre langue. La meilleure preuve de la faveur publique se trouvera dans l'adhésion nombreuse de membres dans tous les districts du pays, dans la souscription au journal, soit dans une langue, soit dans les deux, vu la diversité que l'on se propose d'introduire à cet effet dans chaque publication ; enfin dans l'envoie de communications ; enfin dans l'envoie de communications sur des sujet utiles. Si cette société devait être d'un avantage général, une modique souscription annuelle devrait être fournie volontiers. La société augmenterait de confiance et de courage si elle était sûre d'un appui général ; le sentiment contraire prévaudrait en elle si ceux que ses travaux intéressent le plus, les voyaient avec indifférence. Son utilité sera tout naturellement proportionnée à l'encouragement qu'elle recevra, non en paroles, mais en souscriptions, de manière à atteindre le but énoncé dans les résolutions adoptées et maintenant soumises au public. Si le siége principal de la société est pour le moment à Montréal, elle ne sera pas exclusive dans ses publications ni dans l'établissement de fermes modèles lorsqu'elle sera à même de le faire. L'on peut devenir membre de la société en contribuant annuellement cinq chelins et la souscription au journal sera également de cinq chelins dans chaque langue. La modicité de ces sommes indiquera suffisamment aux souscripteurs et aux agens qui enverront des listes, la nécessité d'employer des occasions privées s'ils ne payent le port. Les membres du clergé et des professions et les personnes instruites en général, sont priés de s'intéresser à obtenir des souscripteurs, et de faire connaitre les succès qu'ils auront obtenus, par lettres adressées au secrétaire, William Evans, écuyer, à Montréal, en attendant que des bureaux spéciaux puissent être ouverts en cette ville et à Québec.

La société croit pouvoir compter avec confiance sur un appui général, et toutes les personnes qui désirent devenir membres, ou prendre le journal de la société, sont priées de faire tenir leurs souscriptions au secrétaire, à cet effet, avec leur résidences et les bureaux de poste à leur convenance, et il en sera accusé réception dans le premier numéro du journal, par la publication de la liste des souscripteurs ; ce qui épargnera les frais de la poste.

Souscription annuelle au journal, 5s.

L'impression de la lettre suivante de Monseigneur l'Evêque de Martyropolis, a été ordonnée, à l'assemblée générale qui a eu lieu en juin dernier, enfin de faire connaître la disposition plus qu'amicale des prélats et du clergé catholiques envers la nouvelle société, et aveur des objets que cette société a en vue.

(*La fin au No. prochain.*)

La température a été très-belle durant la dernière quinzaine et les cultivateurs en ont profité pour achever leur récolte. Tout est terminé maintenant, les légumes mêmes ont été encavés par un temps sec et favorable. Les patates, sans être très-abondantes, car il n'en a pas été semée en aussi grande quantité que de coutume, suffisent pourtant pour la consommation du pays. Elles n'ont pas été généralement attaquées de la maladie comme dans les années précédentes ; on ne s'en plaint que dans quelques localités, encore le dommage causé n'est pas considérable. La pluie qui tombe par intervalle depuis trois jours nous a amené une brise du nord-ouest qui a refroidi la température. Le besoin de feu dans les maisons commence à se faire sentir, et on commence à monter les poêles et à doubler les portes et les chassis pour jusqu'au mois de mai.

Nos marchés sont assez fréquentés depuis quelque temps. Mardi et vendredi dernier les voitures étaient à trois rangs sur toute l'étendue du marché Bonsecours, c'est-à-dire une rangée sur la rue St. Paul et deux sur la rue des Commissaires. Malgré cette affluence de monde les provisions ne sont pas apportées en abondance ; le porc-frais est rare et cher et généralement maigre, ce qui annonce une disette de pois chez les cultivateurs. Plusieurs articles, les grains surtout ont éprouvé une baisse assez sensible ; le beurre salé de bonne qualité est toujours à 15 et 16 sous, le beurre frais se maintien à 20 et 22.

On apprendra avec plaisir que le chemin de fer entre Montréal et la Chine sera en activité vers le 12 ou le 15 de novembre. Tous les chars sont prets et ont été faits à Montréal.—On attend de jour en jour le *locomotive* qui a été fabriqué à Philadelphie.

On verra par l'annonce que les heures de traverses entre Montréal et la Prairie sont changées, et que le nouveau steam-boat en fer *Iron Duke* vient en aide au *Prince Albert* pour transporter les voyageurs et le fret qui est maintenant en abondance. Nous félicitons la direction du chemin de fer du St. Laurent et du Champlain de ce nouvel arrangement. Le besoin de deux steam-boats ou de traverses plus fréquentes entre les deux rives se fait sentir depuis longtemps. Le commerce considérable qui se fait maintenant avec les Etats-Unis nécessitait des communications plus étendues. On en a senti la nécessité sur le lac Champlain où le nombre des steam-boats a été doublé tout en diminuant le prix des passages. On a compris aussi que des améliorations étaient nécessaires de notre côté, et la compagnie a fait construire un nouveau steam boat pour repondre au besoin du public. Peut être trouvera-t-on expédient de faire aussi une réduction dans les prix.

A une assemblée des propriétaires et éditeurs des journaux de Québec, il a été résolu unanimement : Que les journaux de cette ville ne publieront pas les rapports télégraphiques, vû que les prix exigés par la compagnie du télégraphe de Montréal sont trop élevés, et que ses arrangements ne sont pas de nature à donner de l'intérêt à la presse de cette ville, et cela jusqu'à ce qu'on puisse obtenir de la compagnie des conditions plus faciles. Cette résolution est signée par MM. J. Neilson, Thos. Cary & Cie, Fréchette & Frère, R. Middleton, N. Aubin, W. Kimlin.

Manufacture de verre.—C'est toujours avec une extrême satisfaction que nous annonçons la création de nouvelles manufactures parmi nous. Nous avons déjà fait mention de la manufacture de verre établie à St. Jean depuis déjà quelque temps par une compagnie américaine et nous avons annoncé que celle qui a été entrepris à Vaudreuil, par MM. Débartzs et Derbyshire est maintenant en opération. On a commencé à souffler le verre qui grâce à la pureté de la pierre qu'on trouve en abondance dans les environs, se trouve d'une excellente qualité. Nous espérons donc que bientôt nous ne serons plus forcé de faire venir des vitres de l'étranger.

La *Gazette* de Bytown annonce qu'il y aura opposition de steamboat, le printemps prochain, entre Grenneville et Bytown. Les passagers feront le trajet pendant le jour à des prix réduits. F. Clemow, écr. est l'auteur du projet. Nous apprenons que la vieille ligne a pris des mesures pour mettre un steamboat supérieur entre Montréal et Carillon.

M. Hector Vacca, jeune et habile statuaire Italien, arrivé de Rome dans le mois de mai dernier, avec sa grandeur Mgr. de Montréal, est mort, mercredi soir, à l'hospice de St. Joseph, après 21 jours de grandes souffrances. Ce jeune artiste avait fait preuve de son habileté déjà plusieurs fois avant de venir s'établir parmi nous ; quelque temps avant son départ, il avait remporté le premier prix au grand concours du Capitole. C'est à la sollicitation de M. Le Grand Vicaire Hudon, que le jeune Vacca s'est décidé à venir travailler pour enrichir nos églises, etc., de statues bas reliefs et autres œuvres de l'art Italien, tout en ouvrant une nouvelle carrière à la jeunesse Canadienne, où elle aurait pu se faire honneur et se rendre utile au pays. Il est mort à l'âge de 19 ans.

** La longueur du rapport de la société d'agriculture du Canada que nous nous empressons de reproduire dans son entier, vu son importance, nous empêche de donner aujourd'hui les procédés de l'assemblée de St. Eustache sur l'indemnité, que nous n'avons reçu d'ailleurs que ce matin, déjà l'autre article étant composé. Ce document qui occupera plusieurs colonnes de notre feuille, paraîtra jeudi, ainsi que quelques autres articles que nous sommes forcé de remettre.

A propos d'indemnité, nous ne pouvons nous empêcher de blâmer le silence et l'inaction de plusieurs paroisses qui ont été dévastées telles que St. Denis, St. Charles, l'Acadie, Henryville, Beauharnais, etc. Quoique nous n'ayons pas une foi bien vive dans la générosité du gouvernement sur ce sujet envers le Bas-Canada, nous pensons que puisqu'on a tant fait que d'encourir de grands frais pour filer des réclamations, on doit les appuyer par quelques démonstrations publiques, puisque *rien ne vient* par les voies de l'inaction! Aide toi, le Ciel t'aidera.

☞ Les derniers procédés du Conseil-de-Ville sont omis, faute de place.

Nous apprenons qu'on vient d'établir un bureau de poste au *Portage du Fort*, sur l'Ottawa, et que D. F. McLaren écr. du lieu, a été nommé maître de poste.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal, du 26 septembre au 2 oct.

Hommes, 12—Femmes, 16—Enfans, 28—56
Desquels étaient emigrants,
Adultes, 1—Enfans, 12 13
De la Cité, 43

MALADIES.—Typhus, 10 ; Autres fièvres, 6 ; Dysenterie, 2 ; Dentition, 3 ; Consomption, 5 ; Débilité, 3 ; Paralysie, 1 ; Cancer, 3 ; Diarrhœa, 6 ; Mort subite, 1 ; Picotte, 1 ; Noyé, 1 ; Mort-né, 1.—43.

HYPOLITE JEREMIE, *sous-chef de police.*
Montréal, 2 octobre 1847.

Mortalité à Montréal du 3 au 9 octobre.

Hommes, 14—femmes, 18—enfants, 30—62
Desquels étaient émigrants, 7 enfants— 7

Typhus	6
Autres Fièvres	2
Dyssenterie	17
Dentition	7
Consomption	9
Marasme	2
Picotte	2
Morts-nés	2
Inflammation	1
Accident	1
Hydropisie	1
Inconnues	3
Total	55

AGES.—au-dessous de 1 an, 15 ; 1 à 2, 4 ; 2 à 5, 7 ; 5 à 10, 3 ; 10 à 20, 1 ; 20 à 30, 6 ; 30 à 40, 7 ; 40 à 50, 1 ; 50 à 60, 7 ; 60 à 70, 2 ; 70 à 80, 1 ; 80 à 90, 1.—Total 55.

De quelle nation : Irlandais 31 ; Canadiens-français 17 ; Anglais, 1 ; Ecossais, 1 ; Américain, 1 ; Italien, 1.—Total 55.

T WILEY, *chef de police.*

BAZAR.—On ne doit pas oublier que le bazar au profit des pauvres, soutenus par les communautés de cette ville, sera ouvert demain dans le magasin vacant de Joseph Boulanget, écr., qui l'a généreusement mis gratis à la disposition des Dames qui ont entrepris cet acte de bienfaisance.

Les rédacteurs du *franco-Américain*, viennent d'annoncer que cette feuille cessera de paraître à New-York mais que la publication en sera continuée prochainement à la Nouvelle-Orléans.

Municipalités.—Tableau de l'élection de conseillers pour le comté de Chambly :—

St. Jean,	MM. H. La Rocque et Jas. Bissett,
St. Luc,	" Benj. Holmes et A. Gauthier,
L'Acadie,	" Pr. Roy et J. A. Breuil,
Chambly,	" J. Yule et N Lareau,
Longueil,	" I. Hurtau et Jos. Vincent,
Boucherville	" M. Peltier et J. B. Jodoin.

Railroad.—Nous apprenons avec plaisir que les discussions sur la largeur du chemin de fer sont enfin terminées, pour ce qui a rapport au railroad du St Laurent et de l'Atlantique. Le gouverneur en conseil a décidé que la largeur moyenne de cinq pieds et demi serait adoptée de même qu'agréé entre les compagnies de Portland et de Montréal. Nous apprenons aussi que les actionnaires payent maintenant les versements dûs, et que les deux compagnies paraissent hâter l'œuvre de la réunion des deux parties à la ligne, aussi bien qu'une connexion à Stanstead avec le chemin de Passumpsic.—*Sherbrooke Gazette.*

Procès.—Il vient de se terminer à Kingston, par un verdict de culpabilité, une poursuite extraordinaire, contre MM. Kirkpatrick, Baker et Anglen, tous trois membres du bureau de santé, et le premier, pensons nous, maire de la cité. C'est au sujet d'une nuisance occasionnée par l'érection de *sheds* dans le voisinage de la rue Emilie, obstruant le chemin, exhalant mauvaise odeur, et causant d'autres incommodités aux promoteurs de la poursuite, parmi lesquels se trouve un membre d'une profession à l'odorat fin, *un tanneur* ! On s'est répandu en insignifiances au sujet du caractère irlandais, et de la dureté qu'il y a de poursuivre criminellement ces hommes humains qui n'avaient fait que leur devoir, et qui ne l'avaient fait qu'à de grands risques personnels. Le savant juge (Jones), fit cependant entendre aux membres du jury qu'ils devaient rejeter ces considérations de leur esprit. Il n'y avait aucune imputation à faire au caractère des défendeurs, quand même ils seraient trouvés coupables, car tout le monde les connait comme des hommes doux et humains et des citoyens intacts. Il ne s'agissait pas de les punir ; mais de savoir s'il fallait discontinuer la nuisance. La question était de décider s'ils avaient droit de placer les *sheds* où ils les avaient placés. Le jury rapporte un verdict de culpabilité ; mais en même temps fesant des complimens aux défendants pour leur conduite louable, comme membres du bureau de santé.

On déféra à la sentence ; c'est-à-dire qu'il fut résolu d'éloigner les *sheds*.

Les membres du conseil ont depuis donné un dîner au trois messieurs inculpés.—*Herald.*

Les prisonniers Burke, trouvés coupables du meurtre de leurs enfants, aux assises de Kingston, doivent être exécutés le premier de novembre.

FAITS DIVERS.

STEAMERS ANGLAIS POUR LE SUD.—Une ligne de steamers commence son service au mois de novembre prochain, entre l'Angleterre et le sud de l'Amérique. L'un de ces steamers quitte Southampton, le 2 novembre, pour Vera-Cruz en touchant à Cat Island, près de la Nouvelle Orléans.

L'HERMANN.—Le second steamer de la ligne américaine a été lancé, hier, à une heure et demie, des chantiers de MM. Westerwell et Mackay ; il a 245 pieds de longueur sur 41 pieds de largeur et 31 pieds de profondeur. Il doit surpasser en richesse le *Washington* son frère aîné, et la machine de mille chevaux, réalisera, dit-on, des améliorations dues à l'examen de celles des steamers français. *L'Hermann* fera le service entre New-York, la France et l'Allemagne.

—Nous avons annoncé la semaine dernière la mort du Dr. Griffiths, évêque catholique du district de Londres ; nous apprenons que le révérend docteur Mostyn, évêque catholique de Durham, vient également de mourir dans cette ville.

—On fait en ce moment au Caire, d'après les ordres du vice-roi, un travail d'édilité très-important pour cette immense cité. Ce travail consiste dans le numérotage des maisons et dans l'application d'écriteaux indiquant comme à Paris, le nom des rues. D'après le recensement fait pour arriver à ce résultat, il y a, au Caire 55 quartiers, 75 portes, 300 mosquées et environ 5,000 maisons. Le vice-roi semble attacher un grand intérêt au nom des rues, et on pourra juger de ses tendances par les faits suivants. Une des principales places du quartier où se trouvent les bazars des francs s'appellera la place de France ; il y aura la rue Bonaparte, la rue Louis-Philippe et la rue de Paris ; il y aura également la rue Victoria et la rue de Londres ; il y aura sur la place la plus importante des douze princes aux quartiers de la ville, un petit monument pyramidal, en marbre noir, sur lequel, dans les moments de crue, la police sera tenue d'inscrire, jour par jour, la situation des eaux du Nil.

—Le gouvernement suédois vient de nommer une commission chargée de créer à Christiana une école polytechique à l'instar de celle de Paris.

TABLEAU DES FAILLITES.

DISTRICT DE MONTREAL.

William Bristow, Montréal, 1re assemblée, le 21 octobre.
Edmond Heath, du township de Clarendon,—1re as. le 22 oct.
Lubin Leblanc, Henryville—1re ass. le 25 oct.
William Hodgins, de Clarendon—1re ass. 29 oct.

DISTRICT DE QUEBEC.

P. O. Dupuy, de Québec—1re assemblée, le 16 oct
William Henry Lemoire, de Québec—1re assemblée le 22 oct.
James Wray & al, de Québec—1re ass. le 26 oct.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.

William Atkinson—assemblée pour certificat, le 2 novembre.

DISTRICT DE GASPE'

George Sutton, de Pabos—1re ass. à Percé, le 1r novembre.

HAUT-CANADA.

James Brown, de Thorold—1re ass. à Niagara, le 20 oct.
J. H. Cleaveland, district de l'Ottawa, 2me ass. à l'Orignal, le 22 oct.
Z. Wilson, du district de Dalhousie, ass. pour certificat à Dalhousie, le 18 oct.
F. Bellamy, de Ramsay, 2me ass à Perth, le 20 oct
Henry Fraser, de Simcoe—2me ass à Simcoe, le 20 oct.
Alex. Dunlop, de Simcoe,—offre de composition, le 23 oct.

NAISSANCE.

A Londres, le 10 septembre, Madame M. E. David, de Montréal, a mis au monde un fille

MARIAGE.

A St. Thomas, le 3, par Messire Beaubien, curé du lieu, M. Gabriel Tétu, à Dlle Lucie Fournier, tous deux de Saint-Thomas.

A St. Pierre, rivière du sud, par Messire Syrois, curé, M. Joseph Thivierge, de Saint-Thomas, à Dlle Sophranie Proulx.

DECES.

En cette ville, le 30, M A Clark, âgé de 49 ans, par suite du typhus, contracté à bord du Queen, dont il était l'ingénieur.

En cette ville, le 1er octobre courant, Dame Gertrude Giroux veuve de défunt Toussaint Martin dit Ladouceur, à l'âge avancé de 79 ans, elle laisse pour déplorer sa perte, 12 enfans, 60 petits enfans et 30 arrières petits enfans, son service funèbre fut chanté en l'église paroissiale de Montréal, le 4 du courant, après quoi, son corps fut transporté, suivi d'un nombreux convoi, en l'église St Laurent, où un second service fut chanté ; puis son corps inhumé dans les voûtes de la dite église St Laurent, où reposent les cendres du dit feu, son mari.

A Saint-Thomas, le 4, après une longue maladie, M Jean-Baptiste Bernatché, père.

A Londres, le 10 septembre, Caroline, épouse de Charles Penner, écuyer, de la Chine.

Société d'Agriculture

Du Comté No. 2 du Comté de CHAMBLY, comprenant les paroisses de Chambly, Longueuil, Boucherville et St. Bruno.

A une Assemblée de cette Société, tenue le neuf de Septembre courant, il a été résolu que l'EXHIBITION des Animaux, &c., aura lieu sur le terrain de la Fabrique, au village du Bassin de Chambly, JEUDI, le 28 OCTOBRE 1847, auquel temps les prix accordés comme suit, seront distribués :

				£	s.
1er prix—Pour le meilleur Etalon de race Canadienne				2	10
2me	do	do	do	1	10
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour le meilleur Etalon Métis				2	10
2me	do	do	do	1	10
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour la meilleure Jument poulinière Canadienne avec poulin				1	10
2me	do	do	do	1	0
3me	do	do	do	0	15
1er prix—Pour la meilleure Jument Métisse avec poulin				1	10
2me	do	do	do	1	0
3me	do	do	do	0	15
1er prix—Pour le meilleur Cheval ou Jument de trait				1	10
2me	do	do	do	1	0
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour le meilleur poulin ou pouliche de trois ans				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour le meilleur poulin ou pouliche de 2 ans				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour le meilleur poulin ou pouliche d'un an				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour le meilleur Taureau de 2 à 5 ans				2	0
2me	do	do	do	1	5
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour le meilleur do d'un an				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour la meilleure vache à lait avec ou sans veau				1	5
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour la meilleure Genisse de 2 ans				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour la meilleure Génisse d'un an				0	15
2me	do	do	do	0	10
3me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour le meilleur Belier d'un an à cinq ans				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour le meilleur Agneau ou Agnelle				0	15
2me	do	do	do	0	10
3me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour le meilleur Verrat de 6 mois à 3 ans				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1re prix—Pour la meilleure Truie avec ou sans petits				1	0
2me	do	do	do	0	15
3me	do	do	do	0	10
1er prix—Pour les meilleures 5 aulnes d'étoffe manufacturées dans cette partie du comté				0	15
2me	do	do	do	0	10
3me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour les meilleures 5 aulnes de toile				0	10
2me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour les meilleures 5 aulnes de flanelle				0	10
2me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour la meilleure tinette de beurre pesant pas moins de 20 lbs.				0	10
2me	do	do	do	0	5
1er prix—Pour le meilleur fromage pesant pas moins de 10 lbs.				0	10
2me	do	do	do	0	5

GRAINS SUR PIEDS.

				£	s.
1er prix Pour le meilleur blé				2	10
2me	do	do	do	2	0
3me	do	do	do	1	15
1er prix—Pour la meilleure avoine				1	10
2me	do	do	do	1	5
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour le meilleur org				2	0
2me	do	do	do	1	10
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour les meilleurs pois				1	10
2me	do	do	do	1	5
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour les meilleures Patates				1	10
2me	do	do	do	1	5
3me	do	do	do	1	0
1er prix—Pour le meilleur blé-d'Inde				1	0
2me	do	do	do	0	15

Il sera libre au Président ou en son absence au vice-Président de décerner un prix pour un instrument ou machine d'agriculture d'une qualité perfectionnée.

Règles pour guider les Compétiteurs.

Chaque Compétiteur doit être membre de la société et avoir payé le montant de sa souscription.

Chaque Compétiteur ne pourra obtenir qu'un prix pour chaque classe.

Tout animal (excepté les mâles importés) doit avoir appartenu au Compétiteur au moins six mois avant la date de l'exhibition.

Il sera loisible aux Juges de ne pas accorder de prix pour les objets qui ne leur paraîtront pas le mériter.

Tout Compétiteur devra déclarer au secrétaire et faire inscrire dans son livre les animaux ou les objets qu'il se propose d'exhiber, avant onze heures, le jour de l'Exhibition, et en obtenir un numéro qu'il attachera sur l'animal ou l'objet qu'il devra pour exhiber.

Tous les animaux qui seront exhibés devront être attachés à l'endroit qui sera indiqué (les poulins de lait exceptés.)

Il ne sera pas permis aux Compétiteurs d'attacher leurs noms aux articles qu'ils se proposent d'exhiber.

Par Ordre,
NOEL LAREAU, Secrétaire.
Chambly, 16 sept. 1847.

Prix modéré Qualité Supérieure

M. Brideron, de Paris.

99, rue St. Dominique, marché St. Laurent.

1o FOURRURES ET PELLETTERIES, gants, mitaines, casques vendus avec garantie contre les mites et la teigne.

2o Cirage français pour l'entretien et la conservation des harnais et chaussures.

3o Liqueurs françaises dites de tempérance, syrop, de citron&c.

M. BRIDERON, a acquis à Paris, par une longue expérience une connaissance spéciale des meilleurs procédés chimiques à employer pour la préparation des cuirs et fourrures, il a appliqué avec succès la méthode par lui adoptée, depuis qu'il habite Montréal, toutes les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, ont pu reconnaître la bonne qualité des différents articles par lui vendus.

Montréal, 2 aout.

Faites Attention.

LES Soussignés avertissent le public d'être sur ses gardes et de ne pas recevoir ni négocier un BILLET Promissoir payé en JUIN 1846, et consentie pour certaine affaire à Mr. MOSES, tiré par M. ROSSIN & FRERES de Toronto, pour la somme de **Cinq Cents Louis** cours d'Halifax, le dit billet étant perdu ou égaré et étant nul et sans effet.

M. ROSSIN & FRERES.
Montréal, 12 juin.

Librairie Ecclésiastique.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de Transporter leur Atelier, rue Notre Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncée, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Montréal, 17 Mai 1847.

Essence d'Epinette.

A VENDRE à bon marché,
BENJ. WORKMAN & Cie.
19 juil. Rue St. Paul, au coin de la Douane.

Le St. Louis,

CAPT. ST. LOUIS.

A partir de cette date, le Steamboat St. Louis laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M.

Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ.—1 Octobre—4

Le Richelieu.

CAPT. SINCENNES

A partir de demain le 1er. Octobre, le Steamboat RICHELIEU laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M.

Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ —30 sept.—si.

La Mouche à Feu.

CAPT. DUVAL.

A partir de cette date le Steamboat MOUCHE A FEU laissera le Port de Montréal à TROIS heures P. M.

Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le depart—4 oct.

Opposition Indépendante.

LE CHARLEVOIX,

CAPT. J. B. RYAN,

LAISSE MONTREAL pour QUEBEC, le *LUNDI* et le *JEUDI*, à 3 heures P. M.
Laisse Québec pour Montréal, le *MARDI* et le *SAMEDI* après midi.

Pour le fret ou le passage, s'adresser au Capitaine à bord, ou à Montréal au Capt. P. H. MORIN, Agent, ou au Capt. JOHN RYAN, Agent, à Québec —6 sep.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS.

PATRON,

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal,

Bureau de Directeurs,

W. Workman, *Présidt.*	Francis Hincks,
A. LaRocque, *V. Présidt.*	H. Mulholland,
John E. Mills,	G. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera **Cinq par Cent** sur tous les Dépôts.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans la soirée des Samedis et Lundis (les fêtes exceptées). Les applications au Bureau pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudi ou Vendredi, vû que le Bureau des Directeurs se réunit tous les Samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président et le Vice-Président étant tous les jours présens au Bureau de la Banque.

JNO. COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hotel.*
13 Mai.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Extrait.

	£	s.	d.
MONTANT dû aux dépositaires le 1 Avril 1847	29,350	3	3
31 Juillet			
Montant déposé ce mois	41,477	18	6
Do retiré do	21 410	13	6
Augmentation depuis le 1 Avril	20,067	5	0
Cr.			
Balance due aux dépositaires ce jour	49,417	8	3

Par ordre du Bureau
JOHN COLLINS, Caissier.
Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hotel* 31 juil.

ROMUALD TRUDEAU

APOTHICAIRE,

A transporté sa PHARMACIE du No. 105 rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean Baptiste.—10 mai.

Blé d'Inde.

2000 MINOTS de Blé d'Inde du Nor[illegible]
[illegible] LATHAM
31 mai. Rue [St. F]rançois Xavier.

PORCELAINE,

Fayence et Verreries.

1200 Paniers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacté originairement ou réempacté par douzaine, à la demande des acheteurs.

H. B. SMITH & Co.

L'Ami du Pauvre Homme

Lisez ces Exemples Merveilleux de Guérison.

L'UTILITE de ce Médicament est pleinement justifiée par une infinité de personnes qui en ont reçu le bienfait en s'en servant. Parmi les témoignages nombreux qui ont été reçus on en choisit ceux-ci :—

"Hémorrhoides.—G. N. GOSSELIN, de Montréal, a écrit, 'Je certifie que je me suis servi de l'Ami du Pauvre Homme pour les Hémorrhoides avec le plus grand succès : j'étais affligé de cette maladie depuis neuf mois sans pouvoir être guéri par aucun remède, et l'Ami du Pauvre Homme a été le seul remède qui m'en ait guéri entièrement : de plus je l'ai enseigné à plusieurs personnes aussi affligées, et toutes en ont ressenti les bons effets, et je n'hésite pas à le recommander à ceux qui seraient affligés de cette maladie.
28 Avril 1846.

"Une Inflammation aux Yeux.—GUILLAUME OCKENDEN, de 95 Western Street, Brighton, eut une inflammation aux yeux pendant quatorze ans, essaya plusieurs remèdes, consulta les médecins les plus célèbres, et fut informé de l'Ami du Pauvre Homme par le mentor annuel qui le mit à l'épreuve, et après quatorze jours il était parfaitement guéri.

Les Jambes Ulcérées.—J. B. BARTLETT, de Weston School, près de Haverfordwest, a écrit : "J'ai été affligé d'une ulcération de jambes pendant trente-ans, et j'ai eu souvent quatre ou cinq blessures, sur l'une et l'autre jambe du genre le plus obstiné. Ces blessures depuis quatre ans ont été toujours ouvertes avec une suppuration abondante et désagréable. Par l'usage de deux pots seulement de l'Ami du Pauvre Homme, et par m'abstenir des boissons alcooliques, j'ai obtenu une parfaite guérison sans dommage à ma santé, quoiqu'on l'avait prédit.

Agent pour le Canada :
S. LYMAN & Cie,
à côté de l'église paroissiale,
Place d'Armes.
12 août.—s

J.-H. WEBSTER,

DENTISTE,

ANNONCE qu'il a laissé la rue St LAMBERT, pour se fixer au No. **108** rue NOTRE DAME, où il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui requerreront ses services professionels. Ses prix sont très-bas. Il garantit toutes ses opérations.—28 sept.

On peut en référer à MM. les Drs.

W. Nelson, M. D.,	L. F. Tavernier, M. D.,
P. Munroe, M. D.,	H. Nelson, M. D.

C. P. LEPROHON,

LIBRAIRE.

Vient d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, près de l'Eglise Paroissiale. Il aura toujours en main, toutes sortes de LIVRES d'écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfans, &c. Il se chargera de tous ordres et commissions de libraire pour l'étranger.—17 mai

PHARMACIE CENTRALE N° 69, RUE St PAUL

SALSEPAREILLE

DU

DR. TOWNSEND,

Médecine la plus Extraordinaire du Monde.

CET EXTRAIT se vend en BOUTEILLES d'un PEINTE, ½ de Gallon, il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre. Il guérit les maladies, sans vomissement, sans purgation, sans rendre malade, sans affaiblir le malade. Prix : 5s. le flacon.

GRANDE MEDECINE DU PRINTEMS ET DE L'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toute autre médecine, c'est que pendant qu'elle guérit la maladie, elle fortifie le corps. C'est véritablement une des *MEILLEURES MEDECINES* qu'on puisse voir pour le *PRINTEMPS* et l'*ETE* ; non seulement elle purifie tout le système et fortifie la personne, mais elle crée un sang nouveau, riche et pur, puissance que ne possède aucune autre médecine. C'est dans cette propriété que gît le grand secret de son merveilleux succès. Elle a effectué pendant ces deux dernières années plus de 35,000 guérisons dans des cas de maladies graves dont 5000, au moins, étaient considérées comme incurables. Plus de

3000 Cas de Rhumatismes chroniques,
2000 Cas de Dyspepsie,
4000 Cas de Débilité générale et manque d'Energie.
7000 Cas de différentes maladies des Femmes,
2000 Cas de Scrofules,
1500 Cas de maladies de Foie,
2500 Cas de maladies des reins et d'hydropysie,
3000 Cas de Consomption, ainsi que des milliers de maladies du sang : Ulcères, Erysipeles, Dartres vives, Boutons à la figure &c. &c. &c., un grand nombre de maux de Tête, Points de Côté et de Poitrine, affections de l'Epine du dos, &c. &c. &c.

Ceci peut paraitre incroyable à quelques personnes, mais nous avons un grand nombre de lettres de nos agens et de médecins de toutes les parties du pays, nous annonçant des cures étonnantes. R. Van Buskirk, Ecr., un des droguistes les plus respectables de Newark, N. J., dit qu'il peut, dans cette ville seule, citer plus de 50 cas. Il y en a des milliers dans New-York et des centaines dans Albany et autres villes dont nous donnerons l'adresse, toutes personnes respectables. Cette médecine a, sans doute, sauvé la vie à plus de 5000 ENFANS dans la dernière saison.

Comme elle détruit la cause de la maladie, elle les répare à la saison de l'été.

FIEVRE DES VAISSEAUX, TYPHUS, CONTAGION.

Il n'y a pas le moindre doute que cette maladie ne soit contagieuse, et il est bien à craindre que les milliers de malheureux exténués par les privations de toute espèce, et qu'on débarque tous les jours dans ce pays affaiblis et rongés par le Tyhus, n'infectent rapidement le pays par la contagion, et il est du devoir de chacun et surtout des autorités de prendre toutes les mesures de précaution. La Salsepareille du Dr. Townsend, préviendra la maladie. Si le sang est pur il est impossible de contracter le Typhus ou toute autre maladie.

Tous ceux dont le sang est impur ou qui sont affaiblis et surtout les enfans, seront, par l'usage de la Salsepareille, préservés de la *Peste* et des maladies des chaleurs.

Le Capitaine G. W. McLean, de la marine des Etats-Unis et membre de la Législature de New Jersey, nous a envoyé le certificat suivant.

Rahway, 25 jan. 1847.

Il y a un an environ, je fus attaqué de l'Influenza et tout mon système devint d'une faiblesse extrême, on me conseilla de prendre de la Salsepareille du Dr. Townsend, et après en avoir employé deux ou trois bouteilles, je fus beaucoup soulagé et convaincu de son efficacité, je continuai et fus de mieux en mieux. Je suis certain que je lui dois la vie et je ne puis m'en passer.

G. W. McLEAN, U. S. N.

JOHN JACKSON, Ecr., Editeur du Rahway Republican, publie le certificat précédent et l'accompagne des remarques suivantes :

☞ "Le succès de la préparation du Dr Townsend nous parait de l'ordre le plus élevé. Les personnes dont nous publions les certificats sont des hommes éclairés et ne s'exprimeraient pas aussi fortement s'ils n'étaient convaincus que la médecine le mérite.

SCROFULES, ECROUELLES, GUERIS.

Ce certificat prouve d'une manière conclusive que cette salsepareille à un contrôle parfait sur les maladies les plus obstinées du sang.

Trois Enfants dans la même maison.

Dr Townsend.—Monsieur—J'ai le plaisir de vous dire que trois de mes enfants ont été guéris des scrofules par votre excellente médecine. Ils avaient tous trois des plaies d'une très mauvaise nature ; après en avoir pris quatre bouteilles ils se sont trouvés guéris.

Je suis etc.
J. W. CRAIN, 105 Wooster.
New-York, le 1er Mars 1847.

Grande Médecine pour les Femmes.

La salsepareille du Dr. Townsend est un curatif rapide pour la consomption commençante la stérilité, la Leucorrhée (fleurs blanches) l'irrégularité des règles, ou toute autre débilité de système quelqu'en soit la cause. Rien de plus surprenant que sa puissance fortifiante sur le corps humain. Des personnes d'une faiblesse extrême, ont, par son usage, conservé leurs forces. Elle détruit les affections nerveuses qui sont une grande cause de stérilité. On ne doit pas s'attendre que dans des cas de nature, si délicate, nous donnions des certificats des guérisons qui sont venues à notre connaissance. Plusieurs familles qui n'avaient pu avoir d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de cette précieuse médecine ont eu des enfants bien portants.

Dr. Townsend.—Ma femme étant très malade de faiblesse et de débilité générale, et souffrant continuellement du bas-ventre (mal de matrice) et ayant connu des cas où votre médecine avait effectué de grandes guérisons. Elle s'en procura une bouteille et suivit la direction que vous donnez. En peu de temps sa maladie disparut et elle fut guérie. Reconnaissante du bien qu'elle a reçu elle me charge de vous remercier.

M. D. MOORE, au coin de Grand et Lidius st.

Aux Mères et aux Dames Mariées.

Cet extrait de salsepareille est expressement préparé pour les maladies des femmes. Aucune dame qui a raison de croire qu'elle approche de cette époque de la vie qu'on appelle *age critique*, ne doit négliger d'en prendre, car c'est un préservatif certain contre aucune des nombreuses et terribles maladies dont les femmes sont menacées, à cette période de leur vie. On peut éloigner cette période de plusieurs années en en faisant usage. Elle n'est pas moins utile pour celles qui approchent de l'*état de femmes*, (age de puberté) car elle active le sang et donne de la force. En vérité, cette médecine est impayable pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

DYSPEPSIE.

On n'a jamais découvert de Fluide ou de Médecine qui ressemble autant au suc gastrique ou à la salive dont la fonction est de décomposer la nourriture et de fortifier les organes de la digestion comme cette préparation de Salsepareille.

Département de la Banque Albany, le 10 mai 1847.

Dr Townsend.—Depuis plusieurs années j'ai été affligé d'une Dyspepsie de la pire espèce, accompagnée de brulement d'estomac, perte d'appetit, grande aversion pour toute sorte de nourriture, et pendant des semaines je n'ai pu garder dans mon estomac qu'une bien faible portion de nourriture, j'essayai sans succès les remèdes ordinaires. Lorsqu'il y a deux mois, on me décida à employer votre salsepareille, avec bien peu d'espoir je vous l'avoue, mais après deux bouteilles, je trouvai mon appetit rétabli et le brulement disparu, et je recommande l'usage à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

W. W. VAN ZANDT.

☞ GARE AUX CONTREFAÇONS.—Des personnes deshonnêtes ayant imité les étiquettes et mis de mauvaises drogues dans des bouteilles semblables aux nôtres. Voyez si chaque bouteille a la signature dans le verre.

S. P. TOWNSEND.

Ses principaux magasins sont 126 Fulton St N Y, Seuls agents pour Montréal, PHARMACIE CENTRALE DU DR. PICAULT, No 69 Rue St. Paul près du Marché Bonsecours et de l'hotel Daley, et W. REXFORD.—1 juillet.

DR. WOLFRED NELSON,

PETITE RUE ST. JACQUES,

Encoignure Nord de la rue St. Laurent.

A Vendre par le Soussigné

PEAUX FRAICHES de l'Amérique du Sud,
Cuir à Semelle de la Tannerie de St. Pie et autres,
Cuir à Empeignes,
do do sur grain,
Cuir à Harnais, à Collier, à Porte-Manteaux,
Peaux de Taures,
Peaux de Veau du Canada, de France et de l'Amérique,
Prunelle, doublure, bordure, Maroquin, imitation de do Bazane, &c. &c.

—AUSSI—

Formes assorts supérieures de Hallowell.

A. F. SABINE,
31 mai. Rue St. François Xavier.

AVIS.

LE Soussigné donne avis à tous ceux qui doivent à la faillite BEESE ET FRERE de venir régler d'ici au 15 du mois prochain, au magasin du soussigné No. 143, rue Notre-Dame, faute de quoi leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat qui sera chargé d'en faire la collection.

W. MALSBURG.
Montréal, 24 juin 1847.

LES Soussignés désirant clore les affaires de leur magasin, 91 rue St Paul, informent leurs amis et le public en général qu'ils vendront leur assortiment de Groceries, etc., à des prix bien réduits pour argent comptant ou à un court crédit.

Ils ont en main 40 tonnes et quarts de Whisky, Huile, Peinture, &c.

Tous ceux qui leur doivent sont priés de régler leurs comptes sans délai et ceux à qui ils sont endettés sont priés de présenter leurs comptes pour payement.

F. ST. JEAN & CIE.
Montréal, 5 Juillet 1847.

Bottes et Souliers.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

29 juil. T. CADOTTE.

Décoration d'Appartement

A LA MODE DE

PARIS ET DE LONDRES,

Mr. GAUTHIER

DECORATEUR Français, ou Colleur de Papier Tapisserie, vient de se fixer à Montréal et offre ses services au public. Elevé dans un établissement de décoration du meilleur goût, il a l'espoir de donner pleine satisfaction.

Pour renseignement, s'adresser No. **22**, rue du Collége.—8 juil.

NOUVEAU

MAGASIN CANADIEN

DE MARCHANDISES SECHES ET DE **Hardes Faites, &c &c, &c.**

ALEXIS ENOS, à l'honneur de prévenir ses Amis et le Public en général, qu'il vient de transporter son MAGASIN Rue St. Paul, au coin Nord de la Place Jacques Cartier, en face de l'ancienne Maison de Police, ou l'on pourra se procurer des MARCHANDISES SECHES et toutes sortes d'Habillements à meilleur marché que partout ailleurs. Il se flatte que par son assiduité et le bon goût de ses Marchandises, il attirera l'attention du Public.

Il possède aussi un grand assortiment de SOULIERS et BOTTES, à des prix réduits.

N. B. **Mme. Enos** aura toujours constamment en main un des meilleurs assortiments de CHAPEAUX de Dames et elle exécutera les commandes avec une grande exactitude et sous le plus court délai.

Montréal, 6 mai, 1847.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

122. Rue Saint Paul, Montréal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hardes Faites.

M. L. Plamondon a l'honneur d'offrir au public Canadien ses remerciments sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'outre-mer un assortiment très considérable de MARCHANDISES d'AUTOMNE et d'HIVER et aussi de HARDES FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qui convient à notre climat et nos saisons, et les étoffes que le public préfère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieurs à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTE A DES PRIX RÉDUITS :

			s. d. s. d.
500	surtouts	d'Etoffes grises de	12 6 à 13 9
300	do	drap de Pilot gris	22 6..25 0
250	do	Etoffe anglaise couleur claire	22 6..26 3
200	do	drap pilot (Gold Mix)	15 0..20 0
500	do	do do bleu	10 0..12 6
500	do	do do couleurs assorties	12 6..20 0
350	do	Beaver bleu	20 0..30 0
450	do	do bleu, brun et drab	35 0..50 0
500	do	d'Etoffe américaine	17 6..22 6
200	do	Satinette	17 6..20 0
250	do	Etoffe du pays (Loose coat)	18 9..22 6
500	paires	de culottes d'étoffe grise	4 6.. 5 0
350	do	do Drap pilot	5 0.. 7 6
400	do	do casimire rayé et carreauté	10 0..20 0
250	do	do Drap fin et superfin	11 3..17 6
500	veste	casimire de couleur	4 6.. 6 3
200	do	Drap noir et bleu	4 0.. 5 0
400	do	Velours de soie noir et couleurs	10 0..20 0
500	do	Satin noir et de couleur	7 6..12 6
1000	caps	de drap avec bandes de pelleterie	3 0.. 5 0
800	casques	(imitation de loutre)	10 0..12 6
1200	do	de Sibili et Neutria (coronett)	4 6.. 5 5
500	do	do do (Hat Shape)	0 0.. 6 3
500	Manchons		5 0.. 6 5

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis.

L'assortiment d'Etoffes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHE QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

12 sept.

Nouveaux **POELES** DE **CUISINE,**

A Rotation, à Air Comprimé de Stanley.

CES POELES ne peuvent être égalés pour l'économie d'utilité, car tous ceux qui s'en servent, ont éprouvé la plus grande satisfaction. Le fourneau est de grandeur à contenir quatre pains de famille, et la chaleur s'y distribue que chaque partie chauffe en même temps ; en tournant le dessus, deux larges vaisseaux se trouvent sur le feu en même temps, ce qui est une grande économie de bois. Un fourneau pour l'été a été ajouté à ces poêles, sur lequel on peut se servir de deux vaisseaux additionnel avec une grande économie de bois ou de charbon.

A vendre en gros et en détail par l'agent, No 103, rue St. Paul.

12 juil.—s. GEO. HAGAR.

MAISONS &c. A LOUER.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années, de ce jour, toute ou partie de cette BELLE MAISON avantageusement située pour le commerce, ci-devant occupée par feu Mr. Joseph Cajetan, rue St. Paul de cette ville, No. 107. On fera les réparations et changements nécessaires.—S'adresser à

J. H. JOBIN, N. P.
Rue Ste. Thérèse.
Montréal, 4 oct. 1847.

Maison à Louer.

A ST. ANTOINE, Rivière Chambly, à douze arpents du village, la MAISON de Madame Veuve Marchessault, avec Remise, Hangar, Ecurie et autres dépendances, le tout en très bon état. Cette maison qui est un site des plus beaux qu'on puisse désirer, (vis-à-vis l'église de St. Denis) est à louer à des conditions très avantageuses. A prendre possession au 1er Octobre prochain.

S'adresser sur les lieux à Madame Marchessault, ou à Mr. Joseph Germain, Marchand, à St. Ours. sept—sti.

MAISON A LOUER.

A louer d'ici au 1r mai prochain, cette belle MAISON bien logeable, située Petite rue St. Jacques, dernièrement occupée par feu l'honorable JOSEPH MASSON. Pour plus amples informations s'adresser à J. W. A. R. MASSON, Ecr., ou au soussigné, No. 138, rue St. Paul.

12 sept. J.B. MACON.

A LOUER,

Pour un grand nombre d'années,

PLUSIEURS places de MOULINS sur la rivière du Lac Ouaro, seigneurie de St. Sulpice, paroisse de St. Jacques de l'Achigan, avec de forts pouvoirs d'eau. Les Moulins peuvent marcher hiver comme été.

—AUSSI,—

Une superbe Tannerie au même lieu, avec un excellent pouvoir d'eau.

S'adresser au Soussigné propriétaire sur les lieux. J. B. DEMERS.
13 sept—tm.

A LOUER.

DEUX COURS, pour cuire la Brique avec ustensiles complets, et dix logements pour les personnes employées à faire la Brique. Possession au 1r Octobre. S'adresser au pied du Courant, rue Dufresne, à Dame

VE. PIERRE DUFRESNE.
Montreal, 9 août 1847.

A LOUER,

Possession Immédiatement,

UNE BOULANGERIE avec tous les ustensile, et avec un logement, située rue du Cimitière, faubourg St. Antoine. S'adresser sur les lieux à

26 aout. J. B. LAFLAMME.

A LOUER,

Le BAS de la MAISON, faisant l'encoignure Nord-Est de la rue Ste. Marie et du Marché Papineau. Possession donnée au 1r Octobre prochain.

S'adresser sur les lieux pour le prix du loyer.
12 août.

A LOUER,

PLUSIEURS MAGASINS et LOGEMENTS dans les deux batisses de l'ancienne maison de pesée et du Marché à Poisson. Ces deux édifices ont été réparés à neuf et sont dans le plus meilleur. S'adresser à

2 août. A. COURTNAY.

A LOUER.

Une belle MAISON en pierre à deux étages, située à la Montagne de Rouville, de 36 pieds sur 40, avec un superbe VERGER de 24 arpens, complanté des meilleurs arbres fruitiers. Cette situation est très avantageuse pour tenir un Hotel, la maison a déjà été occupée comme telle depuis plusieurs années. Pour les conditions s'adresser à Belœil au Dr. Broussault. Possession donnée immédiatement—10 juin.

Résidence à Lachine.

A Louer, soit pour les mois d'Eté ou pour l'Année finissant au 1r Mai 1848, DEUX MAISONS très-bien situées sur les bords du St Laurent, à l'extrémité supérieure du village de LaChine. Une des Maisons est en pierre et d'une dimension considérable, avec Ecurie, et Dépendances en bon ordre, et un jardin très productif y attaché—bien adapté pour une famille. L'autre Maison est en bois et plus petite. On pourra louer avec les maisons autant de paturage qu'il sera désiré. Pour plus amples particularités s'adresser à la Maison de la Baie d'Hudson à Lachine.

Montréal, 17 Mai 1847.

A Louer,

CETTE BELLE MAISON et dépendances appartenant à M. F. X. BEAUDRY, située sur Rue St. Charles Boromme No 70. Loyer £40 par an—S'adresser à

PIERRE RICHER,
Grande rue du faubourg
25 Avril. St. Laurent, No. 138.

MAISON A LOUER.

DEUX MAISONS sur la rue Craig, (coin de la rue Côté) avec Glacières, Ecuries &c. S'adresser à

L. DE LAGRAVE,
Rue Lagauchetière.
Ou à C. A. BRAULT N. P.
26 avril

A LOUER,

UNE SUPERBE MAISON, à deux étages imitant la pierre de taille à l'encoignure des rues Papineau et Dorchester, faubourg Québec, près du Marché Papineau, bien situé pour un magasin d'épicier, ou un Hotel ; elle est bâtie pour quatre Logements, avec une grande cour, écurie et un bon puist, bonne remise &c., &c., &c.

S'adresser à L. LAFONTAINE
Rue St. Paul No 143.
8 av.

BEAUDRY & FRERES,

124, RUE NOTRE-DAME,

(VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur

Assortiment Général de

MARCHANDISES DU PRINTEMPS,

Parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de Chapeaux de Paille et de fantaisie pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles FLEURS FRANÇAISES de tous genres, Gants de Kid français, Patrons Robes d'une étoffe de goût nouveau, Châles Cashmire et satins, étoffe à Pentalon et Veste &c. AUSSI, Boutons à Verre avec leeaster et la feuille d'Erable.

Montréal, 24 mai 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24. Rue St. Vincent,

MONTREAL.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St. Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, Libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que :

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'assurance,	Traites, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de Déligence, (Connaissements) &c. &c. &c.

Le tout sera exécuté avec goût et célérité.

Le soin que M. Gendron apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite très respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est neuf.

PRIX TRES REDUITS.

JACQUES ROY AUDY,

AVOCAT,

Rue Barclay, Faubourg Québec, ou Rue St. Vincent No. 171.

IMMEUBLES A VENDRE

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

PAR le soussigné, cette propriété ci-devant connue sous le nom de Tannerie de Galt, et maintenant completée en manufacture de savon et chandelles. Termes faciles

—EN OUTRE—

142 douz. de moules à chandelle neufs,
67 pièces de cèdre,
3 chaudières de fer à savon,
77½ cordes de pruche,
Une glacière pleine de 24 pieds français carrés sur 12 pieds d'épaisseur,
400 planches claires,
100 madriers,
100 Boîtes vides pour chandelles,
12 mises à savon,
5905 riques à feu,
Une balance à patentes,
1000 livres coton à chandelles, et beaucoup d'autres articles.

26 juil. T. DUFORT.

A Vendre ou à Louer.

UN EMPLACEMENT situé rue Bonaventure, de 40 pieds sur 118, fesant face à l'endroit où se termine le chemin de fer de Lachine, le dit lot étant avantageusement situé pour plusieurs fins, étant en ligne droite avec la grande rue St Jacques, et comme il est en contemplation de continuer la rue Bonaventure jusqu'aux Tanneries, cette rue deviendra le chemin public jusqu'à Lachine et le Haut-Canada.

Les termes de payements seront faciles, une partie seulement du prix sera exigible à la passassion du contrat.

Le propriétaire le louerait volontiers à un prix raisonable, ce lot est dans une excellente situation pour un clos à bois &c.

Pour les autres particularités s'adresser au No. 112, rue St. Antoine, d'où le dit emplacement peut être vû, une rue ayant été ouverte de cette dernière place à l'autre et on peut communiquer avec les deux rues.—1 juil.

A VENDRE,

1O. UN Terrain sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtisses, rapportant l'une, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £450 par année.

2o.—Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de 55 pieds de front et autres bâtimens, rapportant un loyer de £200 par année.

3o.—Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 165 de profondeur.

4o.—Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.

5o.—Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds.

Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de Vente demandée par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas demandé une telle ratification, et le reste du prix sera par termes faciles. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat.—21 janv.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Pour les Colonies.

CAPITAL, £500,000.

ETABLIE POUR EFFECTUER DES ASSURANCES SUR LA VIE

De personnes résidentes ou devant résider dans les Colonies de la Grande Bretagne, les Indes, ou autres places.

BUREAU PRINCIPAL, GEORGE STREET, No. 1 EDINBURGH.

GOUVERNEUR:

Le très Honble. Comte d'Elgin et Kincadine.

Gouverneur Général du Canada.

CETTE COMPAGNIE a été établie pour étendre aux Colonies de la Grande-Bretagne, et aux Indes, le bienfait en entier de l'Assurance sur la vie, et pour offrir des facilités aux personnes qui visitent les pays étrangers ou qui y résident.

La régie générale de la Compagnie est sous la direction de personnes qui ont été engagées depuis longtemps dans ces Institutions d'Assurance sur la Vie, et employées à les faire fonctionner ; et les Directeurs se sont efforcés de procurer aux personnes du dehors qui obtiendront des certificats à leur Bureau, les avantages dont jouissent ceux qui vivent dans ce pays.

LE CAPITAL

de la Compagnie est de £500,000. Tous les Directeurs dans la Grande-Bretagne sont actionnaires de la Compagnie, et ceux qui sont nommés dans les Colonies sont obligés de prendre le même intérêt à l'Institution.

LES TAUX

que la Compagnie a adoptés l'ont été d'après les observations les plus correctes qui existent sur la valeur de la vie ; et les Directeurs doivent reconnaître la précieuse assistance qu'ils ont reçue des Rapports Parlementaires, préparés par le Col. TULLOCH, au sujet de la mortalité dans les troupes anglaises des Colonies de la Grande Bretagne ; ainsi que l'assistance que leur a procuré, dans leurs procédés, HENRY MARSHALL, Ecr., Député-Inspecteur des Hopitaux de l'Armée.

LES PROFITS

de la Compagnie seront calculés et divisés à certaines époques fixes : La première Investigation et Division aura lieu en 1854, ou chaque Police ayant droit de participer aux profits, aura part dans le fond qui sera alloué pour être divisé parmi les Assurés, suivant les profits que la Compagnie supputera s'être élevés pour la classe particulière des risques à laquelle telle Police peut appartenir.

VANTAGR ES.

Parmi les autres avantagesertrequeocurera cette Compagnie, sur lesquels on iononqui particulièrement l'atten prda public, peut et compter les suivans:

1o.—La sureté d'un Capital considérable garanti.

2o.—Le taux modéré du premium, qui peut être payé annuellement ou semi annuellement, au choix de la personne qui se fait assurer. Ces taux ont été adoptés après une longue et laborieuse investigation dans les statistiques concernant la valeur de la vie dans les différentes parties du monde, auxquelles la Compagnie se propose d'étendre ses affaires.

3o.—Les grandes facilités pour l'assuré, quant à ce qui regarde la résidence et les voyages—les limites étant généralement très étendues, et en particulier, l'assuré étant libre de passer par paquebot à vapeur entre aucun port de l'Amérique du Nord, et aucun port Européen, en tout temps de l'année, sans charge extra.

Les assurés n'ont donc pas besoin de craindre de perdre les profits de leur Assurance en oubliant peut-être par inadvertance de donner l'avis requis par d'autres compagnies, de leur intention de traverser l'Atlantique.

4o.—La prompte dépêche dans la disposition des affaires.—Le bureau local ici ayant plein pouvoir d'examiner et accepter les propositions, en mettant la Compagnie dans le risque, sans communiquer avec le Bureau Principal.

5o.—On n'exige aucun honoraire d'entrée, et la personne qui se fait assurer n'encourt aucune dépense quelconque, pour transiger ses affaires—la compagnie payant son medecin.

6o.—Ce Bureau d'Assurance est entièrement d'Assurance sur la vie, sans être lié à aucune Assurance du Feu et de la Marine.

Le Prospectus contenant les Taux, conditions, et toutes les informations, peuvent être obtenus, en s'adressant, soit en personne, soit par lettres au Directeur.

BRANCHE EN CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL,
No. 19, Grande rue St. Jacques.

DIRECTEURS :
HON. PETER McGILL, Président.
DAVID DAVIDSON, Esq.,
ALEXR. SIMPSON, Esq.,
HEW RAMSAY, Esq.,
CHRISTR DUNKIN, Esq.

MEDECIN :
GEORGE CAMPBELL, Esq., M. D.

SOLLICITEUR :
JNO. ROSE, Esq.

MANAGER :
ALEXR. DAVIDSON PARKER, Esq.
1 avril.—us

Dr. HORACE NELSON.

No. 4, Rue des Sœurs Grises, près de la Rue de la Couronne.

VENTES D'IMMEUBLES

A Vendre ou à Louer.

UN MOULIN A CARDE mu par l'eau, situé à la pointe de l'Eglise de la Chine presqu'en face de l'église, avec ses FOULONS, &c., et assez de force pour y mettre des moulanges à farine, avec écuries et autres bâtisses et un petit VERGER.

—AUSSI—

Une Maison en pierre bien finie, le tout convenable au commerce, bâtie sur un terrain qui tient à celui du moulin ci-haut décrit. Toutes ces bâtisses sont neuves, et dans le meilleur état possible.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

L. ST. JAMMES DIT BEAUVAIS.
22 juil.

Terre à Vendre.

LE Soussigné a été autorisé à offrir en vente à des termes de payements faciles, une Superbe Terre, située dans la paroisse St. Laurent, près du village et à une distance avantageuse de la ville. Pour plus amples informations s'adresser à J. A. LABADIE, N. P., ou No 24, rue St. Vincent, à Montréal.

J. B. ROLLAND.
28 juin.

A VENDRE,

UNE MAISON à deux étages, située au bout de la rue Sanguinet, de 40 pieds sur 17 de profondeur, neuve et divisée pour quatre logements, bâtie sur un terrain de 40 sur 85 pieds de profondeur, faisant partie des emplacements de J. Z. Truteau, Ecr. Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné. JOHN CURRAN.
31 mai.

Emplacements à Vendre,

SUR les rues Craig et St. Alexandre rues de Bleury et des Jurés ; rues Ste Catherine et St. Constant et au haut de la rue St. Dominique, faubourg St. Laurent, et Mile-End, sur la continuation de la rue St. Laurent et celle des Tanneries.

—CONDITIONS FACILES.—

S'adresser au Docteur
29mars. P. BEAUBIEN.

Propriété de Prix

A VENDRE.

LE Soussigné a été autorisé à offrir en vente, à des termes de payements faciles, cette **Propriété de Prix** bien connue, située au coin de la rue Notre Dame et la Place Jacques Cartier, joignant au nord-est la bâtisse du Gouvernement, et vis-à-vis le jardin du Gouvernement. Cette propriété était, autrefois, la résidence de feu l'Hon. JAMES McGILL, et appartient à MM FRANCIS, WILLIAM et HENRY DES RIVIERES. Le terrain a 160 pieds de front sur la rue Notre Dame, et 96 pieds sur la Place Jacques Cartier. La maison a été louée jusqu'à £400 par an, ces années dernières.

—AUSSI—

QUATRE TERRAINS sur le Chemin Papineau.

5 avril. PETER McGILL.

LOTS POUR BATIR.

HUIT EMPLACEMENS pour bâtir, à vendre, situés sur les rues St. Laurent et St. Dominique.

Les conditions seront très faciles.

S'adresser à
7 janv. THEODORE HART.

A VENDRE par les soussignés,

200 QUARTS de MAQUEREAUX frais, nouvellement arrivés.

W. H. LEAYCRAFT & Cie.
aout Nº. 5 rue LeMoine.

Eau de St. Léon.

RÉCEMMENT reçu et à Vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'Eau des Sources de St. Léon.

18 juin L. J. HARKIN.

AVIS.

LE CLOS du soussigné ci-devant tenu dans la rue Salaberry est maintenant changé à celui autrefois occupé par M. MERRITT, près de la barrière du faubourg Québec, où il a constamment en main un assortiment de BOIS de SCIAGE et de PLANÇONS de toutes les qualités à des prix réduits avec un crédit approuvé.

H. LIONAIS,
12 juil. Rue Craig.

Pierre à Moulanges Françaises

de la meilleure qualité attendue par les premiers arrivages, à Vendre par

EDWARD WAY & Cie.
Batisse de Gillespire sur le Quai. 17 mai—a

A VENDRE

3500 Minots de SEIGLE, 1000 Minots de BLE' d'INDE.

J & T. GORDON.
Montréal, 19 juil. 1847.

Société.

LE Soussigné avertit ses amis et le public qu'il a admis M. JAMES BENNING, comme associé dans ses AFFAIRES, qui, compter de cette date, se feront comme l'ordinaire sous les nom raison de YOUNG & BENNING. La nouvelle Société est dûment autorisée à collecter toutes les dettes.

JAMES YOUNG.
Encanteur Courtier et marchand Commissio[n]

Magasin Canadien

DE

FERONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, *Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*

Fer anglais assorti,
Banke Best Feuilliard,
Boite de Roues, Bêches Pelles &c. &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutellerie.

Les Marchands de la campagne trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a expressement été importé pour le commerce du Bas-Canada.

à vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
" 70 Coin de la Place
16 juin. Jacques Cartier.

VOUTE

POUR Emmaganiser les grains ou les marchandises dans une voute de première classe près du quai. C. R. RADENHURST.

Montréal, 2 août. 32 St François-Xavier

SEL.

En Magasin et attendu :—

10,000 MINOTS	SEL de Liverpool,	
5000 barils et sacs	do	do,
1000 SEL FIN	do	

C. R. RADENHURST,
2 août. 32, rue St François-Xavier.

Bois de Charpente, de Menuiserie &c.

A VENDRE, au quai, par le Soussigné à des conditions faciles toute espèce de BOIS de Charpente et de Menuiserie :

Planches,
Madriers,
Bois de Colombage,
Lambourdes de Cèdre,
Bois d'écarissage,
Bois de Corde, &c. &c.

LEON HURTEAU,
Au quai.

S'adresser aussi au magasin de M. FLEURY ST. JEAN, rue St. Paul.—15 mai.—1.

TAPISSERIE.

6000 PIECES de TAPISSERIE, (Papier fleuri pour Chambre)
à vendre par J. L. BEAUDRY & Cie.
18 mars. Vis-à-vis le Palais de Justice.

Se débarque du Great Britain,

40 BALLES INDIENNE, *à la livre*, en lots convenables aux acheteurs.

10 Caisses Marchandises de goût.

JAMES DOUGLAS,
16 sept—ts. 180, rue St. Paul.

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE,
Qui partira de Boston le 16 Oct.
SERA CLOSE AU
Bureau de Poste de Montréal,
LE 13 DU COURANT, A 7 HEURES P. M.
Les Journaux et lettres non-affranchis, peuvent être mis dans la Boite, jusqu'à huit heures le lendemain matin.

BAUME DE WISTAR.

DIGNE DE REMARQUE.—Un enfant de 16 ans guéri de la consomption.

PEM. VAN. YATES & co. N. Y. 14 sept. 1847.

M. S. W. FOWLE,—Monsieur, pour l'avantage de ceux qui sont affligés, je prends plaisir à livrer à la publicité le rapport suivant. En Janvier dernier, mon fils, âgé de 16 ans fut pris d'une forte douleur au côté, qui fut bientôt suivie d'une toux violente. Peu de temps après obligé de garder la chambre, il continua de rempirer pendant environ six semaines, et alors il devint si faible qu'il ne pouvait plus se tenir debout. La toux était presque continuelle, et il expectorait tous les jours des quantités considérables de matières provenant des poumons, qui étaient évidemment rendus à l'état d'ulcération. Plusieurs médecins le déclarèrent pris d'une consomption hâtive et sans espoir, et refusèrent de lui administrer aucun remède : Un de mes voisins qui s'était guéri d'une toux alarmante avec le Baume de Cerises sauvages me conseille d'en faire l'essai. Je m'en procurai une bouteille, et après lui en avoir fait prendre pendant quelques jours, à notre grande joie et surprise, il commença à montrer du mieux, et dans peu de semaines, en ayant pris environ quatre bouteilles, il se trouva entièrement guéri, et capable de retourner à l'ouvrage sur la ferme. Et comme il ne prit aucune autre médecine depuis qu'il avait été abandonné par les docteurs, j'attribue sa guérison uniquement au Baume de cerises sauvage.

A vendre à Montréal, aux Pharmacies de MM. WM. LYMAN, J. BIRKS, S. J. LYMAN & A SAVAGE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES dans la **Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal**, (incorporée par acte du Parlement) qui n'ont pas payé le PREMIER VERSEMENT de *Deux Louis Dix Chelins* courant, par Part, ou aucune partie d'icelles qui ne sont pas encore soldées, sont par les présentes requis de payer immédiatement au Bureau temporaire de la Compagnie, No. 28, rue St. Urbain, le ou avant le SECOND JOUR de Novembre prochain.
Par ordre du Bureau,
NORMAN BETHUNE,
Régisseur.
Bureau de la Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal, ce 7 Octobre, 1847. } 11

AVIS

EST par le présent donné aux ACTIONNAIRES de la **Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal**, qu'un NOUVEAU LIVRE d'ACTIONS, a été préparé et qu'ils sont requis de payer au Bureau temporaire de la Compagnie, No. 28, rue St. Urbain, afin d'apposer leur signature au livre pour le nombre de parts qu'ils ont déjà souscrit.

Le Livre d'Actions sera ouvert pour la réception des souscriptions aditionnelles, au bureau sus mentionné, le ou après le QUATORZE du courant, jusqu'à ce qu'on ait disposé de la somme (*y compris la souscription*) de VINGT-CINQ MILLE LOUIS courant.

Les directeurs s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session afin d'être autorisés à payer l'intérêt aux Actionnaires pour les divers Versements qui auront été payés et qui seront payés par la suite, jusqu'à ce que l'ouvrage soit complété et en opération.

Les Directeurs soumettront à la sanction des Actionnaires un code de Règles et Réglements aussitôt qu'il pourra être préparé, et dans lequel ils se proposent d'insérer une clause qui accordera aux Actionnaires un escompte aux taux du Gaz aux prix courant demandés à ceux qui ne seront pas souscripteurs.
Par ordre du Bureau,
NORMAN BETHUNE,
Régisseur.
Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal. ce 7 Octobre 1847. } 11

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD
Contre les Accidents du Feu.
Incorporée à Hartford, Connecticut, en 1810.
AGENCE A MONTREAL.

CETTE INSTITUTION ancienne et bien connue a des affaires d'assurances très étendues dans toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord et dans les Etats-Unis. Elle a tâché de s'assurer la confiance du public en remplissant fidèlement et ponctuellement ses obligations. Ceux qui ont des propriétés à faire assurer, peuvent être certains que toute réclamation légitime pour pertes sur leur police, seront libéralement requittées et promptement payées.

Les demandes pour assurance doivent être faites à Montréal à
JOSEPH JONES, Agent.
11 octobre 1847—tm.

Maison de Pension.

MADAME LUSIGNAN, dont la maison se trouve au centre de la ville et des affaires, à côté du Bureau de M. Jobin, Rue St. Thérèse, peut loger encore plusieurs pensionnaires à des conditions libérales —11 oct.

On Demande

A ACHETER ou à LOUER une petite TERRE, située à une distance de cinq à six milles de cette ville. Pour les autres détails s'adresser au Bureau de la Minerve —11 oct.

ON désirerait connaître l'adresse du nommé CALIXTE MATHON, menuisier, qui réside à Montréal ou dans ses environs. S'adresser au Bureau de la Minerve.—11 oct.

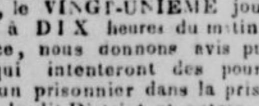

DISTRICT DE *Montréal.* } UN QUARTIER GENERAL des SESSIONS de la PAIX ayant JURIDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la Cour de Justice, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-UNIEME jour d'Octobre courant à DIX heures du matin. En conséquence, nous donnons avis public à tous ceux qui intenteront des poursuites contre aucun prisonnier dans la prison commune pour le dit District et autres, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, et nous donnons aussi avis à tous les Juges de Paix, Coronaires et Officiers de Paix, dans et pour le District sus-dit, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, avec leurs records, rôles et indictemens et autres documens, pour faire les choses qu'il appartient à chacun d'eux dans leur capacité de faire.
BOSTON & COFFIN, Shérif.
Bureau du Shérif. Montréal, 11 oct. 1847.

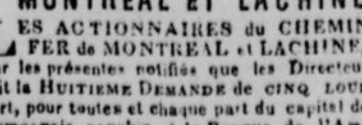

Chemin de Fer
DE
MONTREAL ET LACHINE.

LES ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER de MONTREAL et LACHINE, sont par les présentes notifiés que les Directeurs ont fait la HUITIEME DEMANDE de CINQ LOUIS par part, pour toutes et chaque part du capital de cette Compagnie, payable à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord de cette Cité, le ou avant SAMEDI, le SIXIEME jour de Novembre, prochain.
Par ordre
FERD. MACCOLOCH,
Greffier et Secrétaire.
Bureau du Chemin de Fer } Montréal, 11 oct. 1847.

COMME EDOUARD NORMANDIN, mon fils a l'habitude de faire des dettes en mon nom, je préviens le public de ne point lui avancer, car je ne serai responsable d'aucune dettes qu'il pourra contracter à l'avenir.
ANDRE NORMANDIN, père.
Longueuil, 11 oct—qip

Encouragement aux Nouveaux Abonnés de la Revue Canadienne.

PRIMES EXTRAORDINAIRES.

18 Albums donnés pour rien.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTERAIRE et MUSICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, Six Piastres en souscrivant, recevront comme primes et gratis 18 Livraisons de l'Album, formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique, tout cela pour rien, c'est déjà plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché ; pour Six piastres seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album pour 12 mois et 18 Album en sus pour rien. (Ecrire *franco*)—11 oct.

CHEMIN DE FER
DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

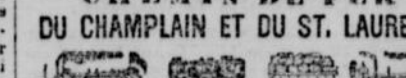

Nouveau Arrangemens.
LES STEAMBOATS,

DE MONTREAL:	DE LA LAPRAIRIE:
Iron Duke, 6½ hrs. A. M.	Prince Albert, 6 A. M.
Prince Albert, 9 A. M.	Iron Duke, 9 A. M.
Iron Duke, Midi, avec la Malle et Pasagers. E. U.	Prince Albert, Midi,
Prince Albert, 4 P. M.	Iron Duke, 5 P. M.

CHARS DU CHEMIN DE FER.

DE ST. JEAN:	DE LAPRAIRIE:
8¼ heures A. M.	10 heures A. M.
4 heures P. M.	1 heures P. M.,
	5 heures P. M.

LES DIMANCHES.

PRINCE ALBERT:	CHARS du CHEMIN de FER
De Montréal, 3 heures P. M.	De St. Jean, 8 heures A. M., ou à l'arrivée des Steam-Boats du Lac Champlain.

D'après cet arrangement les Passagers peuvent aller à St. Jean tous les jours (les dimanches exceptés) à 9 heures et à midi et revenir à 4 heures le même jours.
Bureau du Chemin du Fer, Montréal, 11 oct. 1847.

EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de WILLIAM HARDIE.
A VENDRE,

TOUT le FOND de PEINTURES, PEINTURES FINES pour artistes, Vitres, Chaises, &c. &c., appartenant à la dite faillite, à vente privée jusqu'au 13 courant.
Conditions faciles.
—AUSSI—
Le BAIL du magasin jusqu'au premier Mai prochain.
Pour l'inspection et l'inventaire ou autre détails, s'adresser au soussigné, 33, petite rue St. Jacques.
THOMAS SEED, syndic.
11 oct.

Bazar.

MARDI, le 12 Octobre et les deux jours suivans, aura lieu dans les magasins de Joseph Boulanget, Ecr, rue Notre Dame, un BAZAR dont les bénéfices seront partagés entre trois Communautés de cette ville.

De grands préparatifs sont faits, une bande musicale sera engagée pour l'occasion.

Pour ce qui concerne les Ouvrages, s'adresser aux Dames Lévesque et Moreau.

La table de RAFRAICHISSEMENTS sera sous la direction des Dames J. D. Lacroix, P. de Rocheblave et P. J. Lacroix.—4 oct.

AVIS.

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MARDI prochain, à MIDI, pour tout le *Maçonnage*, le *Briquetage*, les *Déblais*, *Remblais* et le *Bousillage* nécessaires pour l'érection d'un MOULIN, auprès de St Ours, sur la Rivière Richelieu. L'ouvrage commencera immédiatement après l'acceptation de la Soumission. Les premiers dix pieds de la maçonnerie doivent être complétés pour le 1er de Décembre prochain ; l'ouvrage sera continué sitôt que possible au printemps prochain, et le tout sera entièrement achevé pour le 1er jour du mois d'Août 1848. Les Soumissions doivent être adressées au Bureau de Mr. Wells, Architecte, petite rue St. Jacques, Montréal, où l'on pourra examiner les plans et spécifications. Les Soumissions comporteront dans leur titre le genre d'ouvrage comme ci-dessus, "pour un Moulin à St. Ours", avec les noms de deux personnes responsables comme cautions.
Montréal, 5 oct. 1847—7

LIBRAIRIE CANADIENNE,
No. 3.
Rue St. Vincent.
A VENDRE PAR LES SOUSSIGNE'S
LA GRAMMAIRE LATINE,
Suivie des Règles de la Versification à l'usage du petit Séminaire de Montréal,
3ME EDITION,
Par les MM. de Saint Sulpice.
E. R. FABRE & CIE.
Montréal, 4 oct. 1847.—qi

Piano de J. Chickering,
MANUFACTURE DE BOSTON.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a été nommé seul Agent, dans le bas Canada, pour la vente de ces instruments, et qu'il en aura constamment à son dépôt, rue Craig, No. 54, quelques portes plus bas que la résidence de L. T. Drummond, Ecr., Avocat.
W. J. DAVIS.
Montréal, 7 oct.

1000 PIERRES de France pour Moulange, MOULANGES françaises pour Moulin, CIMENT préparé, Vraie Toile de Hollande pour bluteau.
Aussi,-Saumon, Maquereau, Hareng, Morue, Huile de Morue, &c.
A vendre, rue McGill, vis-à-vis le Parlement
7 oct—qip. PAR M. BUCK.

Verre de Silex, Faience, etc.
EN DEBARQUANT ET EN MAGASIN :—
500 Paniers et Boucaults,
200 Quarts de Verreries,
20 Boîtes de longues Pipes Allemandes.
A vendre à très bas prix, en gros ou en détail, par
ROBERT ANDERSON,
7 oct. 171, rue St. Paul.

Grammaire Française.

LA seconde Edition de la GRAMMAIRE FRANCAISE par J. P. BOUCHER-BELLEVILLE, ouvrage depuis longtemps à l'usage du collége de St. Hyacinthe et récemment adopté par le Bureau des Examinateurs de Montréal. A vendre par le soussigné. Prix 12s. la douzaine.
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent, 30 sept.

AVIS est donné par les présentes aux propriétaires de la municipalité de St. Pierre, que dans TRENTE JOURS à compter de cette date, ils aient à payer au Soussigné, Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, les COTISATIONS imposées, l'an dernier, pour la présente année scolaire, par les commissaires d'école de la dite Municipalité, alors en office, sur les biens immobiliers que possèdent les dits propriétaires dans les limites de la dite Municipalité de St. Pierre, attendu que les cotisations susdites seront alors dues et payables suivant la loi.
J. B HOULE, Sec. Trés. M. St. Pierre.
Montréal, 30 sept. 1847.

On a Besoin

AU No. 24, rue St. Vincent, de DEUX ou TROIS Apprentis Imprimeurs, qui sachent bien composer. On donnera des gages très raisonnables—16 sept.

COUR DES BANQUEROUTES

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de EDMUND HEATH, de Clarendon, dans le District de Montréal, Commerçant.

COMMISSION émanée par JOHN SAMUEL McCORD, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du DEUXIEME jour d'OCTOBRE mil huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, VENDREDI, le VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.
BOSTON & COFFIN, *Shérif.*
Bureau du Shérif, Montréal, 8 oct. 1847. } 11-14-18

Province du Canada, District de Montréal,
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de WILLIAM HODGINS, du Township de Clarendon, dans le comté de Ottawa, dans le District de Montréal, Marchand de Bois et Commerçant.

COMMISSION émanée par CHARLES MONDELET Ecuier, un des Juges de Circuit pour le District de Montréal, datée du PREMIER jour d'OCTOBRE mil huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, MERCREDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.
BOSTON & COFFIN, *Shérif.*
Bureau du Shérif, Montréal, 8 oct. 1847. } 11-14-21

DISTRICT DE *Montréal.*
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de PIERRE LIPPE, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit PIERRE LIPPE, pour l'homologation de la feuille d'un premier DIVIDENDE, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le TREIZIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD G. C. B.
Montréal, 8 oct. 1847.—11.

DISTRICT DE *Montréal.*
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de JOHN A. SHARMAN, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit JOHN A. SHARMAN, pour la preuve des dettes, et l'examen du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le DIX HUITIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD, G. C. B.
Montréal, 7 oct. 1847.—11-14.

DISTRICT DE *Montréal.*
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de LOUIS GUIBORD, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit LOUIS GUIBORD, pour la preuve des dettes, et l'examen du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD, G. C. B.
Montréal, 8 oct. 1847.—11-14-21

DISTRICT DE *Montréal.*
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de RICHARD DEVERY, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une SECONDE ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit RICHARD DEVERY, pour la preuve des dettes, et l'EXAMEN du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD, G. C. B.
Montréal, 8 oct. 1847.—11-14-21

Avis aux Créanciers.
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de CHAS. L. PERRE.

UN PREMIER DIVIDENDE de cette Banqueroute, de 1s. 1d. dans le £, est maintenant déclaré payable au Bureau du Soussigné, le ou après JEUDI prochain, le 14 du courant, depuis midi a 2 heures.
THOMAS SEED. Accountant.
33, Petite rue St. Jacques.
11 oct.

EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de RICHARD DEVERY, *Banqueroutier.*

AVIS est par les présentes donné, que le Soussigné a été dûment nommé SYNDIC, pour administrer les biens du dit Banqueroutier.
JOHN B. TORRY, Syndic.
Montréal, 7 oct. 1847.

EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de LOUIS GUIBORD, *Banqueroutier.*

AVIS est par les présentes donné, que le Soussigné a été dûment nommé SYNDIC, pour administrer les biens du dit Banqueroutier.
JOHN B. TORRY, Syndic.
Montréal, 8 oct. 1847.

DISTRICT DE Montréal.
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de ANDREW T. HOLLAND, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des *CREANCIERS* du dit ANDREW T. HOLLAND, pour la preuve des dettes, et l'Octroi ou refus du CERTIFICAT de décharge du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le QUATORZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD, G. C. B.
Montréal, 20 sept. 1847—23-27-11

DISTRICT DE Montréal.
EN BANQUEROUTE.
Dans l'affaire de HENRY DYER, *Banqueroutier.*

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit HENRY DYER, pour la preuve des dettes, et l'octroi ou refus du Certificat de decharge, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi.
Par la Cour, D. R. WOOD, G. C. B.
Montréal, 2 oct. 1847.—4-7-25

VENTES A L'ENCAN.

Par John Leeming
Vente Finale de Cuir
POUR LA SAISON.

MERCREDI, le 27 Octobre courant, seront vendus pour close des consignations, au magasin de Mr. A. F. SABINE, rue St. François Xavier :

2000	côtés	Cuir à Semelle, de St. Pie	
500	do	do	Slaughter
200	do	do	léger de Glasgow
200	do	do	plus épais de Coloman
200	do	Cuir à Harnais	
100	do	do	Rein noir et brun
500	do	do	à empeigne
200	do	do	grain
50	dozs	Peau de Taurre	
100	do	Peaux de Veaux 20 à 30 lbs par doz	
100	do	do	15 à 20
20	do	do	Français
1000	lbs	Cuir fendu	

—AUSSI—
Doublures, Bordures, Bazils, Last, Boot-Trees, et autres articles.
La Vente à ONZE heures.
JOHN LEEMING.
11 oct.

Articles en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivieres.

VENDREDI, le 15 du courant, seront vendus, par Encan, aux magasins des Agents Messrs. BRYSON & FERRIERS :

250	Poêles doubles	de 36	pouces	A
150	do	do	30	do	W
75	do	simples	39	do	P
100	do	do	36	do	K
75	do	do	31	do	M
75	do	do	30	do	I
25	do	do	27	do	2
40	do	do	24	do	O
28	do	do	21	do	Q

60 Cendriers assortis
400 Chaudières à sucre et Rafraichissoirs asst.
500 Chaudrons assortis
350 Canards assortis
—AUSSI—
25 tonnes Fer en bars assorti
10 do Plaques de sac
CONDITIONS :
Audessous de £25, comptant ; £25 et audessous de £100, trois mois ; £100 et audessous de £150 quatre mois ; £156 et audessous de £200, cinq mois ; £200 et audessus, six mois.
La Vente à UNE heure.
JOHN LEEMING.
7 oct.

Par Cuvillier & Fils.
Sucre, Melasse, Rum, Tabac. Ris, Fruits, Café, etc.

MERCREDI prochain, le 13 du courant, seront vendus aux magasins de Messrs. KNAPP & NOAD, Nos. 14 et 16, rue St. Pierre :
50 boucaults Cassonnade
50 bariques Melasse
10 boucaults Sucre en pain
20 tierçons Miel de Cuba
50 barils Sucre blanc
25 tonnes imitation Rum de Jamaïque
20 bariques do do
2 caisses Indigo de Madras
30 caisses Moutarde de Wix, 1 lb & ½ lb
20 do Mine de Plomb du Mexique
100 sacs Café vert
100 do do rôti
100 barils do do
500 boîtes Raisin Muscat
375 demi boîtes do do
20 caisses Raisin
30 barils petit Raisin
30 sacs Amandes
400 boîtes Tabac Cavendish, de 5's, 8's, 12's, 16's et 1 lb
10 boucaults Tabac en feuille
500 boîtes do Honey Dew
50 M Cigares
500 caisses de Thé, consistant en : Twankay, Hyson, Jeune Hyson, Gunpowder, Congou, Oolong, etc.
20 tierçons Ris, Huile à salade, Cassier, Noir à soulier délayé, Huile de morue, Huile de Spermaceti, Champagne "Heidsick" en pinte et chopine, Baisis, Cidre, Mèches à chandelle, Fil, Saleratus, Candi, Papier à enveloppe, Chapeaux.
Et autres articles
La vente à DEUX heures.
CUVILLIER & FILS.
7 oct.

Vente étendue de Marchandises par Lot.

AUX magasins des Soussignés, MERCREDI, le 13 du courant ET LES JOURS SUIVANTS, seront vendus CINQ CENT PAQUETS et lots de Marchandises Sèches, consistant en : Casimirs, Draps de castor, de pilote, carisé, Sarge, Flanelle, Couvertes, Baize, Etoffe à manteaux,
Tartan, Etoffe à veste, Châles de Cachemire, Tartan et Mouchoirs,
Soiries, Velour de soie et de coton, Chemisettes et caleçons de laine d'agneau,
Bas et Chaussons, Gants, Cravattes, &c.,
Etoffe à chemises grises et blanche, Moleskins,
Orléans uni et de goût, Camelot, Durée, Coton rayé, Jane Stripes, et carreauté et derrys,
Silicias uni et autre, Toile à draps, &c,
Padding rouge, Napas, Toile d'Irlande,
Châles de coton et Mouchoirs, Indienne,
Et autres articles.
—AUSSI—
Une quantité de Hardes faites.
Conditions faciles.
La vente à DEUX heures.
CUVILLIER & FILS
4 oct.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtisse de J. L. Beaudry, Ecr.
4 oct.

Bureau Médical Provincial.

LA **Premiere Assemblée** des Gouverneurs du Collége des Médecins et Chirurgiens pour l'examen des candidats qui demandent une licence, aura lieu à Montréal, MARDI, le 26 Octobre courant, à ONZE heures A. M.

Les Candidats sont requis d'adresser leurs certificats, &c., au Secrétaire, quatorze jours au moins avant le jour de l'assemblée.
A. H. DAVID,
Secrétaire du District.
Montréal, Octobre 1847.

L'ORIENT,
OU
VOYAGE
En Egypte, en Arabie, en Terre-Sainte, en Turquie et en Grece.
PAR M. LEON GINGRAS,
Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de 1030 pages est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions ; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Evêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie vu qu'il n'en n'a été rappéqu'un tres petit nombre d'exemplaires au delà de ceux qui ont été retenus d'avance.
Montréal, 4 Octobre, 1847.

ATTELIER DE CAROSSIER,

LE Soussigné a transporté son attelier au coin des rues St. Antoine et du Cimetière, où il recevra toujours avec reconnaissance toute commande pour VOITURES de toute sorte. Il a constamment à son attelier des voitures d'été et d'hiver élégantes et faites solidement avec les meilleurs matériaux. Il répare aussi les voitures de toute sorte à court avis.
MARTIN GRAVEL.
Rue St. Antoine, 12 août—smp

VENTES A L'ENCAN.

Par L. J. Harkin.
Vente considérable de Draps fins, Casimirs, Draps de Pilote, etc., etc.
AUX MAGASINS DE
MM. JOS. MASSON, FILS & CIE,

MARDI prochain, le 19 du courant, *et les jours suivants*, seront vendus sans réserve audessus 250 PAQUETS de *MARCHANDISES D'AUTOMNE,*
CONSISTANT EN :
Draps fins, Casimirs, Draps de pilote, Couvertes, Flanelles, Cairrien, Serge blanche, Baize, Imitation, Etoffe du pays, Merinos, Bombazett, Camelot, Plades, Indiennes, Coton gris et blanc, Coton barré, Coton rayé de deux bleus et carreauté, Toile d'Irlande et cerné, Coutil de fil et coton, Bouragan, Futaine, Bas de coton et de laine, Bonnets de coton et de laine, Mouchoirs et Châles de laine, Soie, Coton, Fil, Coton à coudre, etc.

☞ Les Marchandises ci-dessus mentionnées seront vendues par lots convenables aux marchands de la ville et de la campagne.
Conditions Libérales.
La Vente chaque jour a UNE heure.
L. J. HARKIN.
11 oct.

Vente en Ballots et Lots
PAR CATALOGUE.
VENTE CONTINUEE.

LUNDI, le 11 Octobre prochain, et LES JOURS SUIVANTS, au magasin de Mr. JEAN BRUNEAU, un assortiment général de
Marchandises d'Automne et d'Hiver,
le tout importé récemment de Londres, Manchester, Glasgow, et New-York, consistant en :—
Draps, Drap de Castor, Doeskins, Casimirs, Tweeds, Flanelle, Carisé, Couvertes, Serges, Camelot, Etoffe carreautée à manteau, Cobourg, Orléans, Bouragan, Coton barré, Coutil, Toile d'Irlande, Coton gris, Coton à chemise, Padding, Canevas, Toile d'écosse, Osnaburg, Toile à poche, Bas et Gants, Châles, Mouchoirs de soie et de coton, Parapluies, Velours, Couvrepieds, Tapis de Bruxelle et autres, Menottes, Boutons, Fil, Ceintures rouges et autres Crémones de laine, flanelle Welch, Flanelle imprimée, etc. etc.
—AUSSI,—
5 Valises de Soiries
1 caisse Velours de soie
8 do Patrons de veste
8 do Mouchoirs de soie des Indes
11 Balles Coton gris de 30 à 80 pouces de largeur
15 do Couvertes Mackinae et Rose
5 caisses Gants de kid d'hiver
4 do Gants de Castor doublé en mouton
4 do Gants de Lambskin blanc et noir
2 balles Grands Bas d'hiver, rouge et gris
2 Valises de Ruban Français
10 balles Hardes d'hiver
4 caisses de Mitaines bordées en Pelleteries
5 balles de Poches de différentes qualités
10 caisses d'Indienne d'un goût nouveau
1 do Drap drab pour voiture
2 balles Tapis de différentes grandeurs
1 caisse Crêpe noir
8 do Manchons, Collerettes, Coiffes etc. de Laine de Berlin
9 balles Indienne à la livre
Conditions libérales
Vente chaque jour à UNE heure.
L. G. HARKIN, Encanteur.
30 sept.

Bibliothèque Considérable
A VENDRE.

A Terrebonne, MARDI, le 12 du courant, à 11 heures A. M., seront vendus, par Encan, les LIVRES composant la bibliotheque de feu F. H. SEQUIN, écr. Notaire, traitant sur tous les sujets, particulièrement sur le droit et l'histoire, s'y trouve entr'autres les œvres de Pothier, le Repertoire de Jurisprudence, la Révolution française par Thiers et Bodin, l'histoire Ancienne et l'histoire Romaine, par Rollin, Biographie des Contemporains, etc. etc.
G. M. PREVOST.
Exécut. Testamentaire.
Terrebonne, 7 oct. 1847.

Municipalité de Montréal.

MESSIEURS les conseillers élus pour les différentes paroisses et Municipalites du comté de Montréal, sont priés de s'assembler, LUNDI prochain, le ONZE d'octobre courant, vers ONZE heures du matin, au village de la Paroisse de St. Laurent, chez M. Miovitie, aux fins de procéder à l'organisation du conseil de la Municipalité de Montréal et autres affaires importantes.

N. B. Messieurs les Curés ou autres des Paroisses interressées qui verront la présente annonce, sont priés d'en donner avis aux conseillers de leurs dite paroisse dans le cas où ces derniers n'en auraient pas connaissance.
Montréal, octobre 1847.

Pharmacie Centrale,
69, *Rue St. Paul.*

RECUES par le vaisseau *Ann* de Liverpool quelques Caisses d'ELEXIR ANTI GLAIREUX et de SIROP de LAMOUROUX. Les nombreuses personnes dont les demandes n'ont pu être remplies voudront bien s'adresser au
4 oct. Dr. PICAULT.

Ecole de Médecine et Chirurgie.

LES LECTURES à cette Ecole "Incorporée" commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le dernier d'Avril. Les Lectures, à l'avenir, ne seront données qu'en français, comme suit.
L'Anatomie ....par le Dr. Bibaud
Les Accouchements......Dr. Arnoldi.
La pratique de la Médecine Dr. Badgley,
La Chirurgie............. Dr. Monro,
La matière Médicale et Thérapeutique......... Dr. H. Coderre,
La Chimie.............. Dr. Sutherland,
L'Institute de Médecine ou Physiologie............ Dr. Peltier,
La Médecine Légale...... Dr. Boyer,
La Clinique Médicale..... Dr. Badgley,
La Clinique Chirurgicale.. Dr. Arnoldi.

N. B. Les Elèves qui auront complété leur cours à cette école pourront avoir le dégré de l'Université du Collége McGill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, en prenant un "*annus medicus*" à ce collége.
WILLIAM SUTHERLAND, M. D.
sept. —zi

COMPAGNIE DE MONTREAL
Pour l'Exploitation des Mines.

AVIS est par les présentes donné qu'une **Assemblée Spéciale** des Actionnaires dans la Compagnie de Montréal pour l'Exploitation des Mines, se tiendra aux bureaux de cette Corporation à Montréal, LUNDI, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures, lors qu'un Code de Regles et Réglements et un Rapport des opérations durant la présente saison seront soumis à l'Assemblée.
Par ordre des Directeurs,
ARCHD. H. CAMPBELL,
Secrétaire.
7, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 27 sept. 1847. } 30

COMPAGNIE DE MONTREAL
Pour l'Exploitation des Mines

AVIS est par les présentes donné que les LIVRES de TRANSPORT de la "Compagnie de Montréal pour l'Exploitation des Mines," seront fermés depuis MERCREDI, le 29 du courant, jusqu'à SAMEDI, le 16 Octobre, pour donner aux Actionnaires le temps d'échanger leur *scrip* pour des certificats qui doivent être accordés sous l'Acte d'Incorporation ; et tous les détenteurs sont requis de déposer leur Scrip au Bureau de la Compagnie, le ou avant SAMEDI, le 16 Octobre.
Par ordre des Directeurs,
ARCHD. H. CAMPBELL,
Secrétaire.
Grande Rue St. Jacques, Montréal, 27 sept. 1847, } 30

VENTES A L'ENCAN.

Par Young et Benning.
Vente étendue de Quincaillerie.

JEUDI prochain, le 14 du courant et les JOURS SUIVANTS, sera vendu aux Magasins de Messrs. BUDDEN & VENNOR, rue St. Sacrement, No. 3, tout leur fond de
Quincaillerie,
Consistant en un des meilleurs assortiments de COUTELLERIE et QUINCAILLERIE de BIRMINGHAM, qui aient été importés en cette ville.

En conséquence du retard dans l'arrivée de plusieurs bâtiments d'automne, cette vente est une occasion favourable au commerce de la partie Est et Ouest du Canada, pour se former un bon assortiment.
Conditions faciles.
Crédit de 6 mois.
La vente à DEUX heures.
YOUNG & BENNING.
11 oct.

Par J. B. Maçon.
VENTE CONTINUEE.

SERONT vendus par Encan, LUNDI, le 11 Octobre prochain, et LES JOURS SUIVANTS, aux magasins de Mr. AMABLE PREVOST, No 108, rue St. Paul, un assortiment complet de *MARCHANDISES D'AUTOMNE.*

Etant le contenu d'au-dessus de 200 Balles récemment arrivées par le "Britannia" et le "Sir Richard Jackson." On recommande particulièrement à l'attention des acheteurs les effets suivants :
6 caisses Draps superfins
5 do Casimirs et Doeskins
10 balles Etoffes grises
10 do Baizes et Etoffes à manteaux
14 do Flanelle rouge, blanche et de couleur
10 do Camelot
18 do Drap d'Orléans noir et de couleur, Cobourgs et Alpaccas
8 caisses Velours de coton, noir et de couleur
2 balles Gala Plaid
20 do Coton jaune 24 à 40 pouces
5 do do à filer
10 do Couvrepieds
20 caisses Indienne d'automne
10 balles Shirtings
—AUSSI,—
250 prs. Culottes d'étoffe
200 Surtouts d'hiver de
100 prs. Caleçons
100 dozs Poches de toile du pays
2000 aulnes Toile du pays
Le tout sans réserve.
Vente à UNE heure.
J. B. MACON, E. & C.
30 sept.

Porcelaine, Verrerie, Fayence
EN GROS ET EN DETAIL

JAMES PATTON et Cie. offrent à vendre un grand assortiment des articles ci-haut mentionnés.
No. 42 rue McGill, porte voisine du Bureau du Stage du Haut-Canada.
20 sept.-um.

LE Soussigné ayant été nommé administrateur de la CESSION de BIENS faite par WILLIAM ARMSTRONG, forgeron ferblantier de cette ville au bénéfice de ses créanciers par acte passé devant Mr. D. E. Papineau et son collègue N. P. avis est donné que pour la transaction des affaires de cette cession de Biens il faudra s'adresser au soussigné. Les débiteurs sont avertis de venir régler et payer sans délais ce qu'ils peuvent devoir, et les créanciers du dit Williamme Armstrong sont priés de fournir au soussigné un état exat de leur créance.
JACOB DEWITT.
Montréal, 27 sept. 1847.

Corporation de Montréal.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.
ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.
Bureau du Trésorier de la Cité } 15 septembre 1847,

LE Soussigné ayant acheté par acte devant Mtre. Marin et confrère, Notaires, le 9 Août dernier, toutes les dettes actives de Dame ROSE GUIBORD, épouse de RICHARD DEVERRY, a dite Rose Guibord, autorisée de son dit mari à l'effet de cette vente par acte de procuration devant Mtre. Labadie et confrère, Notaires, passé en juin 1845, informe tous ceux qui sont endettés envers la dite Rose Guibord, de venir au plutôt régler leurs comptes chez J. U. Beaudry, avocat, rue St. Vincent, No. 14, sans quoi ils seront poursuivis immédiatement.
AUGUSTE REGNIER.
Montréal, 30 sept. 1847.

AVIS.

LE Soussigné ayant été élu TUTEUR, à Sarah Barnett, enfant mineur issue du mariage de Marguerite McCrumb avec feu Wm Barnett son premier mari, à Marie-Anne Smith, enfant mineur, issu du mariage d'entre les feus Mathew Smith en son vivant Postillon, de la cité de Montréal, et la dite Marguerite McCrumb donne avis à toute personnes endettées envers les successions des défants sus nommés de venir payer sans délai ce qu'elles peuvent devoir, et celles à qui il est dû de présenter leurs comptes duement attestés, au soussigné en son Bur au No. 118, Rue Notre-Dame.
H. LAPPARE, N. P.
Montréal, 4 oct. 1847.—ti.

LES personnes endettées envers la succession de feu M. H. HUDON, V. G., sont priées de payer immédiatement, et celles à qui il est dû de présenter leurs comptes à l'Evêché de Montréal, en s'adressant soit à M. A. F. TRUDEAU, soit à M. J. O. PARE', Chanoines, exécuteurs testamentaires.
Montréal, 27 sept. 1847—um.

On Demande

IMMEDIATEMENT à Terrebonne un bon OUVRIER pour les VOITURES. Il aura de l'emploi constamment et un bon salaire. S'adresser à,
E. F. ROCHON.
Terre Bonne, 15 sept.

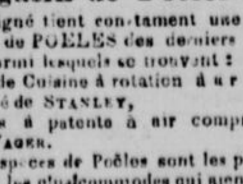

Magasin de Poeles.

LE Soussigné tient constament une grande Variété de POELES des derniers Patrons améliorés, parmi lesquels se trouvent :
POELES de Cuisine à rotation à air comprimé de STANLEY,
POELES à patente à air comprimé de WAGER.

Ces deux espèces de Poêles sont les plus économiques et les plus commodes qui aient jamais été inventés. Un appareil économique dont on peut faire usage durant l'été y est attaché.

POELES à patente de Stanley pour brûler le Charbon et le *Coke*, le plus joli patron et le plus parfait pour faire usage de ces combustibles.

POELES à cilindre de Wager pour Charbon et Coke, recommandables pour les coridors et les magasins, etc., ils donnent beaucoup de chaleur et sont sans danger, le tuyeau ne peut prendre feu et ne coule pas, ces poêles sont maintenant enduits en brique à feu, audessus de la sorte et empêche la partie supérieure de se dissoudre par l'action de la chaleur.

POELES de SALON en forme de grille avec portes pour bois et charbon,
POELES de SALON à air comprimé de diverses sortes,
POELES pour les nourrices, Candriers, etc
GEORGE HAGER,
103, rue St. Paul, coin de la rue
7 oct. St. Gabrielle.
☞ Les vieux poêles réparés et enduits de rique.

VENTES D'IMMEUBLES

AUX CAPITALISTES.
Vente Importante
DE
TERRAINS ET DE MAISONS A MONTREAL.

LE Soussigné a reçu instruction du propriétaire, Jos. Roy, écr., d'offrir en Vente à l'enchère, à son Bureau, Grande rue St. Jacques, No. 17, MERCREDI, le VINGT Octobre, à TROIS heures de l'après-midi :—
DEUX MAISONS EN PIERRE DE TAILLE A TROIS ETAGES,
Situées sur la rue St. Joseph, de cette ville et PLUSIEURS LOTS POUR BATIR, y adjacents et fesant face aux rues St. Joseph et Lusignan. Le ruisseau qui fournit l'eau à la brasserie de Dow, court le long de deux de ces lots, et les rend très convenables pour une brasserie ou une distillerie.
—AUSSI—
Un Lot de Villa,
Agréablement situé sur le penchant de la Côte audessus des propriétés de M. Prevost et de M. Bruneau, sur la rue St. Antoine, avec une entrée sur la dite rue, étant de 118 pieds de front sur 500 pieds de profondeur, plus ou moins. Ce lot commande une très belle vue et ne peut être surpassé par aucun à Montréal, sous le rapport de la convenance et de la santé.

On peut voir les plans et se procurer tous les renseignements en s'adressant au Soussigné, à son bureau, porte voisine du bureau de la poste.
JOHN COCHRANE,
Agent de Terres.
30 sept.

VENTE
Par Autorité Judiciaire

IL sera vendu à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Barthélemi, district de Montréal, LUNDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'octobre courent, à 10 heures du matin, environ un arpent et demi de TERRE de front sur environ trente trois arpens de profondeur, enclavée dans une totalité de deux arpens de terre de front environ, sur la dite profondeur, situé au second rang de la Seigneurie d'York en la dite Paroisse, d'un côté à Louis Pepin, de l'autre à la route qui conduit au rang de St. Joachim avec une maison grange étable et hangard, dessus construit, pour les conditions de la vente s'adresser au dit Louis Pepin tuteur des enfans mineurs de feu Joseph Pepin ou au Notaire soussigné.
FRS. ROULEAU, N. P.
4 oct —ntl.

Vente.

SERA vendue par autorité de Justice, à la porte de l'Eglise de Ste. MARIE de MONNOIR, à l'issue du service divin du matin, DIMANCHE, le 31 Octobre 1847, une TERRE située en la paroisse de Ste. Marie, de la contenance de deux arpents de front, ou environ, sur trente deux arpens plus ou moins de profondeur, bornée sur le devant au chemin de la Reine, derrière à Pierre Gervais, d'un côté à Alexis Tétro, et d'autre côté à Jean Bte. Tétro, avec une maison et une étable dessus construites. Laquelle terre appartient aux enfant issus du mariage de feu Paschal Barsaloux avec Marguerite Massé.

Les conditions de la vente seront énoncées lors de la vente.
P. BERTRAND, N. P.
St. Mathias. 28 sept. 1847. } uts.

VENTE DE PROPRIETE' DE VALEUR
Par Autorité de Justice.

SERA vendu à l'enchère au plus haut enchérisseur, DIMANCHE, le 14 Novembre prochain, à la porte de l'église paroissiale de Montréal, à l'issue de la grande messe, ce Superbe TERRAIN appartenant aux enfants de feu Mr. THOMAS LEVALLE'E, de Québec, sis et situé sur la rue Ste Elizabeth, près du Champ de Mars, de 115 sur 158 pieds, tenant devant à la dite Rue Ste. Elizabeth, derrière aux emplacements de la rue Sanguinet, d'un côté à Delle. Catherine Christie Hall, et d'autre côté à Mr. Larceneur, sans bâtisse, mais clos en planches de bout.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Soussigné.
J. A. LABADIE, N. P.
Montréal, 15 sept—udm.

SERONT vendus, DIMANCHE, le CINQ de décembre prochain, à la Porte de l'Eglise Paroissale de cette ville, SIX BEAUX TERRAINS bien bâtis dépendant de la succession de feu LOUIS BLANCHARD, situés sur les rues Lamontagne et Bonaventure, entre les faubourg St. Joseph et St. Antoine de cette dite ville ; les dits emplacemens sont bien batis et les maison et bâtimens en très bon état.

Quant au plan qui en a été dressé on pourra le voir et quant aux conditions et particularités de la dite vente on pourra les connaître en s'adressant au soussigné en son étude, grande rue du faubour des Récollets.
J. B. HOULE, N. P.
Montréal, 4 octobre 1847.—u

Terrain et Maisons
A VENDRE.

SERA Vendu, MARDI, le 12 du courant, sur les lieux, Rue Moncalm, un LOT de TERRE de 40 sur 80 pieds, avec DEUX MAISONS, une en bois à un étage, et l'autre à deux étages, dessus construites. Pour informations, s'adresser au propriétaire sur les lieux, CHARLES DAUPHIN, ou au soussigné.
A. MONTREUIL, N. P.
Montréal, 7 oct.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland.
JOSEPH LETOURNEUX.
Montréal 23 sept. 1847.

A Vendre ou à Louer
AU BASIN DE CHAMBLY

UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison 60 pieds, magasin, hangard et jardin, &c.
Pour les conditions, s'adresser à
L. GAREAU
Chambly,
P. MOREAU, Avocat,
Montréal.
9 août — u

A LOUER pour plusieurs années et possession donnée immédiatement, un superbe TERRAIN de 8 arpents en superficie, propre pour un Jardin, situé à la Côte des Neiges, vis-à-vis la demeure de Mr. J. B. Boudria, sur lequel il y a une MAISON neuve, une écurie de 4 places, une remise et un bon puits et une grande quantité de fumier. Pour les conditions s'adresser au propriétaire Soussigné en sa demeure, Côte St. Laurent.
ARSENE BLEQUIER JARRY.
7 oct.—qip.

A Vendre

550 CORDES de bois, d'EPINETTE ROUGE livrables à St. Michel d'Yamaska, sur la rivière dans un endroit commode pour le charger en bâteaux, à vendre par le soussigné marchand à St. David. Prix 5s. 6d. la corde.
E. L. B. COUILLARD DESPRES.
27 sept.—ei.

AVIS

LA Société qui a existé ci-devant entre JEAN GARIEPY & WILLIAM SNYDER, sous le nom de GARIEPY & SNYDER, a été ce jour dissoute de consentement mutuel. Toutes personne endettées à la dite société, soit par billets ou par compte courant, sont averties de payer le montant à JEAN GARIEPY qui est aussi autorisé à régler ce que peut devoir la dite société.
JEAN GARIEPY,
WILLIAM SNYDER.
Montréal, 21 sept. 1847.—23

LES DLLES. AMESS, Grande rue du faubourg St. Laurent, ont encore quelques chambres pour loger quelques pensionnaires à des prix très modérés.—10 mai.